AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023

Éléments financiers au 30 juin 2024

CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK

SOMMAIRE

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1ER SEMESTRE 2024 4

1. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB 5
2. TRANSACTIONS ET PARTIES LIÉES 10
3. TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES 11
4. FACTEURS DE RISQUE 13
5. GESTION DES RISQUES 19
6. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III 28
7. AUTRES INFORMATIONS RÉCENTES 28

2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2024 29

1. CADRE GÉNÉRAL 30
2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31
3. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS 37
4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2024 AU 30 JUIN 2024 77

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 78

1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION 79
2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ 79
3. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 85

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES 86

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ 87
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES 88
3. TABLE DE CONCORDANCE 89

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023

Éléments financiers au 30 juin 2024

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Cet Amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 9 août 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

1 SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1ER SEMESTRE 2024

1. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB 5

1.1. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER 5

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE 6

1.3. RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ 8

2. TRANSACTIONS ET PARTIES LIÉES 10

3. TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES 11

4. FACTEURS DE RISQUE 13

4.1. RISQUES DE CRÉDIT 13

4.2. RISQUES FINANCIERS 15

4.3. RISQUES OPÉRATIONNELS 16

4.4. RISQUE BUSINESS 16

4.5. RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX 18

4.6. RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE 18

5. GESTION DES RISQUES 19

5.1. RISQUES DE CRÉDIT 19

5.2. RISQUES FINANCIERS 21

5.3. RISQUES OPÉRATIONNELS 24

5.4. ÉVOLUTION DES RISQUES JURIDIQUES 24

5.5. RISQUES DE NON-CONFORMITÉ 27

6. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III 28

7. AUTRES INFORMATIONS RÉCENTES 28

7.1. COMMUNIQUÉS DE PRESSE 28

1. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

1.1. L'environnement économique et financier

Rétrospective 1er semestre 2024

Aux **États-Unis**, la « résilience » qui a caractérisé l'économie en 2023 s'est largement maintenue au début de l'année 2024. Si la croissance a ralenti au premier trimestre à 1,3% (taux trimestriel annualisé), l'analyse de ses composantes livre une image plus positive : une grande partie du ralentissement provient en effet des composantes volatiles (stocks et exportations nettes), alors que la demande domestique privée résiste et progresse encore de 2,8%. Couplée au dynamisme du marché du travail, la moindre sensibilité à court terme aux taux d'intérêt (assainissement des bilans, coût d'endettement figé à un niveau durablement bas) a permis à la croissance de mieux résister au resserrement monétaire le plus agressif depuis plusieurs décennies (hausse du taux des *Fed Funds* de 525 points de base en un peu moins d'un an et demi pour atteindre 5,50% en août 2023).

Malgré la désinflation, la résistance du prix des services a justifié une inflation toujours trop tenace pour que la politique monétaire soit assouplie. Si l'inflation totale a surpris en juin grâce à la baisse des prix de l'énergie, elle est en effet restée soutenue (3% sur un an), tout comme l'inflation sous-jacente (hors produits alimentaires et énergie, 3,3% sur un an). Le processus de désinflation est néanmoins visible sur toutes les composantes : les prix des biens sous-jacents baissent encore un peu plus (de -1,8% sur un an), tandis que le taux d'inflation des services sous-jacents (services hors énergie) tombe à son plus bas niveau depuis avril 2022 (5,1% sur un an). Même si la hausse du prix des services reste élevée, ces nouvelles sur l'inflation sont plutôt rassurantes.

En **Chine**, selon les données publiées pour le deuxième trimestre, la croissance du PIB s'est significativement infléchie (passant de 1,5% à 0,7% en variation trimestrielle) pour atteindre 5% sur un an. Le ralentissement de la croissance s'est donc révélé plus important que prévu. Il reste imputable à la faiblesse de la demande interne : consommation des ménages et investissement atones car affectés par la crise du secteur immobilier, dont les perspectives restent baissières. Les exportations nettes contribuent encore positivement à la croissance mais leur support tend à diminuer.

Dans la **zone euro**, la croissance du premier trimestre 2024 (0,3% en variation trimestrielle) a accéléré par rapport à une année 2023 en quasi-stagnation. Une accélération qui mérite d'être remise en perspective car elle ne gomme pas les effets des chocs passés, notamment liés à la guerre en Ukraine. Ainsi, au premier trimestre 2024, le PIB de la zone euro demeurait un peu inférieur au niveau auquel il « aurait pu prétendre » si la tendance enregistrée entre la crise souveraine et celle du Covid (c'est-à-dire de 2013 à 2019) s'était maintenue. Quoi qu'il en soit, laissant un acquis de croissance pour 2024 (0,3%), la croissance a surpris favorablement : une bonne surprise principalement motivée par l'accélération des exportations nettes, alors que la demande intérieure se repliait et que le processus de déstockage s'accentuait. La croissance modeste de la consommation privée, la stagnation de la consommation publique et le repli marqué de l'investissement se sont traduits par une demande domestique faible. L'absence d'accélération de la consommation des ménages a déçu : en dépit de la progression du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages, l'arbitrage semble s'être encore fait en faveur de l'épargne.

En **France**, au premier trimestre 2024, la croissance trimestrielle s'est établie à 0,2% : elle a été tirée par la consommation et le commerce extérieur alors que l'investissement s'est légèrement replié pour le deuxième trimestre consécutif et que le déstockage a continué de peser sur la croissance. L'acquis de croissance pour 2024 s'élève à 0,6% à l'issue du premier trimestre.

La désinflation de l'ensemble de la zone euro s'est poursuivie malgré quelques « déconvenues ». En mai, l'inflation a en effet légèrement accéléré (à 2,6% sur un an, à rapprocher de 6,1% en mai 2023) en raison, essentiellement, d'effets de base sur les prix de l'énergie et des transports en Allemagne. Quant à l'inflation sous-jacente, portée par la résistance des prix des services (4,1% sur un an, soit une contribution de plus de 1,8 point à l'inflation totale), elle s'est redressée à 2,9%.

En termes de **politique monétaire**, dès le début de l'année, les membres de la Fed et de la BCE se sont évertués à tempérer les anticipations des marchés trop optimistes quant au calendrier et à l'ampleur des baisses futures de taux.

Aux **États-Unis**, le scénario macro-économique de Crédit Agricole S.A. n'a jamais supposé une baisse précoce et massive des taux directeurs. Au « pivot » espéré par les marchés qui tablaient en janvier 2024 sur un taux des *Fed Funds* se repliant à 3,65% en décembre 2024, il a de longue date privilégié le « plateau » : installation durable des taux directeurs à un niveau élevé. Or, face à une inflation résistante, une croissance encore vigoureuse et un marché du travail seulement un peu moins dynamique, la Fed a laissé le taux des *Fed Funds* inchangé (à 5,50%). A l'occasion de son audition par le Congrès (rapport semestriel de politique monétaire, début juillet), le discours du président de la Fed, Jerome Powell, s'est un peu infléchi. Soulignant que les données récentes apportaient des « signes clairs » de ralentissement du marché du travail, il a précisé que l'inflation élevée n'était pas le seul risque. Il a de nouveau affirmé qu'il était nécessaire d'avoir plus de données confirmant la tendance désinflationniste, tout en notant que les taux baisseraient avant que l'inflation ne soit revenue à 2%.

Le *statu quo* américain n'a pas empêché la **BCE** d'amorcer un timide assouplissement monétaire en juin en procédant à sa première baisse de taux depuis septembre 2019 : une baisse de 25 points de base largement attendue et portant les taux de dépôt, de refinancement et de facilité de prêt marginal à, respectivement 3,75%, 4,25% et 4,50%. Bien que l'inflation excède encore la cible de 2%, la BCE a regardé le chemin déjà accompli dans le processus désinflationniste et la baisse des anticipations d'inflation. Elle n'a en outre pas fourni d'indications sur la trajectoire des taux à venir. De plus, malgré la baisse des taux d'intérêt, l'orientation de sa politique monétaire demeure restrictive, toujours destinée à promouvoir la modération de la demande domestique pour éviter que les entreprises ne transmettent les hausses des coûts salariaux aux prix.

Après avoir parié sur une détente monétaire rapide suscitant un mouvement de baisse marquée à partir d'octobre 2023, les **taux d'intérêt** se sont légèrement redressés à la faveur d'une inflation résistante justifiant de différer les assouplissements monétaires. Aux États-Unis, les taux de *swap* à deux ans (4,60% fin juin) et dix ans (3,40% fin juin) ont, de concert, augmenté de 60 points

de base en six mois. Dans la zone euro, ces deux mêmes taux se sont lentement redressés jusqu'à la baisse des taux directeurs de la BCE en juin occasionnant une légère baisse. Fin juin, les taux de *swap* à deux et dix ans en zone euro atteignaient respectivement environ 3,20% et 2,80%, soit des hausses respectives de 42 et 35 points de base au cours du premier semestre. Au cours de la même période, le rendement souverain allemand à 10 ans (*Bund*) s'est redressé de 45 points de base à 2,45% fin juin. Alors que la prime de risque offerte par l'Italie par rapport au *Bund* s'est resserrée (de 10 points de base à 158 points de base fin juin), le *spread* français s'est écarté de près de 30 points de base pour atteindre 80 points de base fin juin, en raison de l'incertitude liée à la dissolution de l'Assemblée nationale. Quant aux **marchés actions**, alors que l'indice S&P 500 a encore affiché une excellente performance (enregistrant une hausse de plus de 15% au cours du premier semestre), l'indice européen (Eurostoxx 50) a progressé de 8,5%, tandis que le CAC 40 n'augmentait que de 1,5%. Enfin, la dépréciation de **l'euro** face au dollar a été limitée à 1,6% au cours du semestre écoulé. L'appréciation du dollar tient à plusieurs facteurs dont la résistance de l'économie américaine malgré des signes de fléchissement, la différence de tempo dans l'assouplissement monétaire avec l'avance prise par la BCE, et la perspective de victoire éventuelle de Donald Trump à l'élection présidentielle.

1.2. Compte de résultat consolidé synthétique

Le schéma d'imputation de la facturation analytique des coûts de levée des émissions ayant été modifié en 2024, les données du premier semestre 2023 du groupe Crédit Agricole CIB ont été retraitées entre les métiers BFI et Activités Hors Métiers (AHM). **Ce retraitement analytique,** sans impact au niveau du groupe Crédit Agricole CIB, **a pour objectif de présenter les résultats en vision plus économique**, en affectant la totalité de ces coûts de levée sur le métier de la BFI de Crédit Agricole CIB (coûts initialement affectés au pôle AHM de Crédit Agricole S.A.).

Sur le premier semestre 2023, ce retraitement représente un impact sur le produit net bancaire de la BFI de -94 millions d'euros et de +94 millions d'euros sur AHM et un impact sur le résultat net part du Groupe de la BFI de -70 millions d'euros et de +70 millions sur AHM.

Sur le premier semestre 2024, la facturation analytique des coûts de levée des émissions représente un impact sur le produit net bancaire de la BFI de -116 millions d'euros et de +116 millions d'euros sur AHM et un impact sur le résultat net part du Groupe de la BFI de -86 millions d'euros et de +86 millions sur AHM.

Le premier semestre 2024 est également marqué par le *closing* de l'acquisition par Crédit Agricole Indosuez Wealth Management d'une part majoritaire au capital de Degroof Petercam pour 65%, en date du 3 juin 2024 (cf. section 1.7 du Chapitre 1 et Note 2 du Chapitre 2 du présent Amendement au Document d'enregistrement universel).

▶ Premier semestre 2024

En millions d'euros	BFI sous-jacente [1]	Eléments non récurrents	BFI publiable	Gestion de Fortune	Activités Hors Métiers	CACIB	Variation S1-24/ S1-23 BFI sous-jacente	Variation S1-24/ S1-23 BFI sous-jacente à cours constant
Produit net bancaire	**3 404**	**49**	**3 453**	**570**	**130**	**4 154**	**+4%**	**+5%**
Charges d'exploitation hors FRU	(1 721)	0	(1 721)	(457)	(10)	(2 189)	+4%	+5%
FRU	-	-	-	-	-	-	-100%	-100%
Résultat brut d'exploitation	**1 682**	**49**	**1 732**	**113**	**120**	**1 966**	**+26%**	**+26%**
Coût du risque	7	(0)	7	(1)	-	6	ns	ns
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	2	-	2	-	-	2	ns	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	-	2	(20)	-	(18)	ns	ns
Résultat avant impôt	**1 694**	**49**	**1 743**	**92**	**120**	**1 956**	**+33%**	**+33%**
Impôt	(408)	(13)	(421)	(19)	32	(408)	+28%	+29%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	ns	ns
Résultat net	**1 286**	**37**	**1 323**	**73**	**153**	**1 548**	**+35%**	**+35%**
Participations ne donnant pas le contrôle	1	-	1	(14)	-	(13)	+48%	+48%
Résultat net part du groupe	**1 286**	**37**	**1 323**	**59**	**153**	**1 535**	**+35%**	**+35%**
Coefficient d'exploitation (hors FRU)	**50,6%**		**49,8%**					

[1] Retraitée en produit net bancaire des impacts des couvertures de prêts pour +7 millions d'euros, des impacts de DVA pour +2 millions d'euros, du coût de liquidité de la FVA pour +38 millions d'euros et du secured lending pour +2 millions d'euros sur le premier semestre 2024.

▶ Premier semestre 2023

En millions d'euros	BFI sous-jacente [1]	Non récurrent	BFI publiable	Gestion de Fortune	Activités Hors Métiers	CACIB
Produit net bancaire	**3 259**	**(47)**	**3 211**	**522**	**95**	**3 828**
Charges d'exploitation hors FRU	(1 649)	0	(1 649)	(396)	(4)	(2 049)
FRU	(271)	0	(271)	(3)	0	(274)
Résultat brut d'exploitation	**1 339**	**(47)**	**1 291**	**123**	**91**	**1 505**
Coût du risque	(67)	-	(67)	1	-	(66)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(0)	-	(0)	-	-	(0)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	-	0	(0)	-	0
Résultat avant impôt	**1 272**	**(47)**	**1 225**	**124**	**91**	**1 439**
Impôt	(318)	12	(306)	(27)	33	(300)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	1	-	1
Résultat net	**954**	**(35)**	**919**	**98**	**123**	**1 140**
Participations ne donnant pas le contrôle	0	-	0	(10)	-	(10)
Résultat net part du groupe	**954**	**(35)**	**919**	**88**	**123**	**1 130**
Coefficient d'exploitation (hors FRU)	**50,6%**		**51,4%**			

[1] Retraitée en produit net bancaire des impacts des couvertures de prêts pour -25 millions d'euros, des impacts de DVA pour +2 millions d'euros, du coût de liquidité de la FVA pour -20 millions d'euros et du secured lending pour -5 millions d'euros sur le premier semestre 2023.

Les revenus sous-jacents de la BFI s'établissent à 3 404 millions d'euros sur le premier semestre de 2024, en hausse de +4% par rapport au premier semestre 2023. Cette progression des revenus s'explique par les bonnes performances des activités de la Banque de Marché et d'Investissement (+3%) et de la Banque de Financement (+6%). Crédit Agricole CIB maintient ce semestre des positions de leader : #2 - Crédits Syndiqués en France (1), #2 - Crédits Syndiqués en EMEA (2), #2 - *Green, Social & Sustainable bonds EUR* (3) et #3 - *All Bonds in EUR Worldwide* (4) reflétant la poursuite des efforts pour le renforcement de la relation client.

Les charges d'exploitation s'établissent à -1 721 millions d'euros au premier semestre 2024, en baisse de -10% par rapport au premier semestre 2023. Cela s'explique principalement par l'arrêt de la contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU) en 2024. Hors cette contribution, les charges d'exploitation progressent de +4% (+5% à cours constant), du fait du provisionnement des rémunérations variables en lien avec le bon niveau d'activité et des investissements informatiques.

Ainsi, le coefficient d'exploitation de la BFI sous-jacente ressort à 50,6% au premier semestre 2024, stable par rapport au premier semestre 2023. Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 1 682 millions d'euros, contre 1 339 millions d'euros au premier semestre 2023, soit une hausse de +26%.

Le coût du risque de la BFI est en reprise de +7 millions d'euros sur le premier semestre 2024 par rapport à une dotation de -67 millions d'euros au premier semestre 2023.

Au final, le résultat net part du Groupe sous-jacent de la BFI ressort à 1 286 millions d'euros sur le premier semestre 2024, en augmentation de +35% par rapport au premier semestre 2023 (954 millions d'euros).

(1) Source : Refinitiv N8
(2) Source : Refinitiv R17
(3) Source : Bloomberg
(4) Source : Refinitiv N1

1.3. Résultats par pôle d'activité

Banque de Marché et d'Investissement

En millions d'euros	S1-24 sous-jacent [1]	S1-23 sous-jacent [1,2]	Variation S1-24/ S1-23	Variation S1-24/ S1-23 à change constant
Produit net bancaire	**1 755**	**1 702**	**+3%**	**+3%**
Charges d'exploitation hors FRU	(1 001)	(958)	+5%	+5%
FRU	-	(176)	-100%	-100%
Résultat brut d'exploitation	**754**	**568**	**+33%**	**+33%**
Coût du risque	8	29	-71%	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	ns	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	-	ns	
Résultat avant impôt	**763**	**597**	**+28%**	
Impôt	(183)	(135)	+36%	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	ns	
Résultat net	**579**	**462**	**+25%**	
Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	(0)	ns	
Résultat net part du groupe	**579**	**461**	**+26%**	

[1] Retraitée en produit net bancaire des impacts de DVA pour +2 millions d'euros au premier semestre 2024 (versus +2 millions d'euros au premier semestre 2023), du coût de liquidité de la FVA pour +37 millions d'euros (versus -20 millions d'euros au premier semestre 2023) et du secured lending pour +2 millions d'euros (versus -5 millions d'euros au premier semestre 2023).

[2] Données intégrant le retraitement analytique lié aux coûts de levée des émissions (impact en PNB de -36 millions d'euros et de -26 millions d'euros en résultat net part du Groupe au premier semestre 2023).

Les revenus sous-jacents de la Banque de Marché et d'Investissement s'établissent à 1 755 millions d'euros sur le premier semestre 2024, en hausse de +3% par rapport au premier semestre 2023.

- Les activités *Fixed Income* (à 1 441 millions d'euros, +1% par rapport au premier semestre 2023) réalisent de bons résultats portés par le maintien d'une bonne dynamique sur le Crédit Primaire et les activités de Titrisation profitant de la hausse des taux et d'opérations significatives sur le premier semestre 2024.
- La Banque d'Investissement affiche une progression de ses revenus (à 314 millions d'euros, soit +16% par rapport au premier semestre 2023), tirée notamment par une très bonne performance des structurés actions et une reprise des activités de *M&A*.

La contribution de la Banque de Marché et d'Investissement au résultat net part du Groupe s'établit à 579 millions d'euros, en hausse de +26% par rapport au premier semestre 2023.

Banque de Financement

En millions d'euros	S1-24 sous-jacent [1]	S1-23 sous-jacent [1,2]	Variation S1-24/ S1-23	Variation S1-24/ S1-23 à change constant
Produit net bancaire	**1 649**	**1 557**	**+6%**	**+6%**
Charges d'exploitation hors FRU	(721)	(691)	+4%	+4%
FRU	-	(94)	-100%	-100%
Résultat brut d'exploitation	**928**	**771**	**+20%**	**+20%**
Coût du risque	(1)	(96)	-99%	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	2	(0)	ns	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	0	ns	
Résultat avant impôt	**931**	**675**	**+38%**	
Impôt	(225)	(183)	+23%	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	ns	
Résultat net	**707**	**493**	**+44%**	
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	+0%	
Résultat net part du groupe	**707**	**493**	**+43%**	

[1] Retraitée des impacts de couverture de prêts en PNB pour respectivement +7 millions d'euros au premier semestre 2024 et -25 millions d'euros au premier semestre 2023.

[2] Données intégrant le retraitement analytique lié aux coûts de levée des émissions (impact en PNB de -59 millions d'euros et de -44 millions d'euros en résultat net part du Groupe au premier semestre 2023).

Les revenus sous-jacents de la Banque de Financement s'établissent à 1 649 millions d'euros au premier semestre 2024, en progression de +6% par rapport au premier semestre 2023.

- Les activités de financements structurés affichent une baisse de revenus (-3% à 570 millions d'euros), avec des performances contrastées. Les revenus du *Shipping* sont en baisse par rapport à un semestre 2023 élevé, le segment *Resources & Industry* est également en retrait conformément aux engagements NZBA du Groupe Crédit Agricole. Ces baisses sont partiellement compensées par des revenus en hausse des secteurs Aéro-Rail et Énergie notamment.
- Les activités de la Banque commerciale réalisent une bonne performance (+11% à 1 079 millions d'euros) en lien avec la bonne dynamique commerciale de *Corporate & Leveraged Finance* (CLF) sur l'ensemble des lignes produit et la croissance des revenus d'*International Trade & Transaction Banking* (ITB) expliquée par le *Cash Management* et le *Trade Finance*.

La contribution de la Banque de Financement au résultat net part du Groupe s'établit à 707 millions d'euros sur le premier semestre 2024, en progression de +43% par rapport au premier semestre 2023.

Gestion de fortune

En millions d'euros	S1-24	S1-23	Variation S1-24/S1-23
Produit net bancaire	**570**	**522**	**+9%**
Charges d'exploitation hors FRU	(457)	(396)	+15%
FRU	-	(3)	-100%
Résultat brut d'exploitation	**113**	**123**	**-8%**
Coût du risque	(1)	1	ns
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(20)	(0)	ns
Résultat avant impôt	**92**	**124**	**-26%**
Impôt	(19)	(27)	-29%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	1	ns
Résultat net	**73**	**98**	**-26%**
Participations ne donnant pas le contrôle	(14)	(10)	+36%
Résultat net part du groupe	**59**	**88**	**-33%**

Le premier semestre 2024 est marqué par le *closing* de l'acquisition par Crédit Agricole Indosuez Wealth Management d'une part majoritaire au capital de Degroof Petercam pour 65%, en date du 3 juin 2024 (cf. section 1.7 du Chapitre 1 et Note 2 du Chapitre 2 du présent Amendement au Document d'enregistrement universel).

Les revenus de la Gestion de fortune s'établissent à 570 millions d'euros, en hausse de +9% principalement expliqué par l'intégration des résultats de Degroof Petercam du mois de juin (impact positif de 49 millions d'euros). Hors cet impact, le produit net bancaire est stable, les revenus de commission compensant la baisse anticipée des revenus d'intérêt.

Les charges d'exploitation hors FRU sont en hausse de +15% au premier semestre 2024, à 457 millions d'euros, par rapport au premier semestre 2023, du fait de l'effet périmètre (impact de 35 millions d'euros pour l'intégration de Degroof Petercam au mois de juin). Hors cet impact, l'évolution des charges est marquée à la fois par des effets de bases défavorables par rapport au premier semestre 2023 et des charges non récurrentes au premier semestre 2024.

Le résultat brut d'exploitation ressort donc en baisse de -8% par rapport au premier semestre 2023.

Le coût du risque enregistre une dotation nette de -1 million d'euros (contre une reprise nette de +1 million d'euros au premier semestre 2023).

Les gains ou pertes nets sur autres actifs sont à -20 millions d'euros en lien avec les frais d'acquisition de Degroof Petercam.

Le métier Gestion de fortune enregistre ainsi une baisse de sa contribution au résultat net part du Groupe au premier semestre 2024, à 59 millions d'euros (-33% par rapport au premier semestre 2023).

A fin juin 2024, les encours s'élèvent à 205 milliards d'euros, en hausse de +77 milliards d'euros (+61%) par rapport au 31 décembre 2023, expliqué principalement par un effet périmètre (impact de + 67 milliards d'euros lié à l'acquisition de Degroof Petercam) et un effet marché.

Activités Hors Métiers

En millions d'euros	S1-24	S1-23[1]	Variation S1-24/S1-23
Produit net bancaire	**130**	**95**	**+38%**
Charges d'exploitation hors FRU	(10)	(4)	x 2,4
FRU	-	0	ns
Résultat brut d'exploitation	**120**	**91**	**+33%**
Coût du risque	-	-	ns
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	ns
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	ns
Résultat avant impôt	**120**	**91**	**+33%**
Impôt	32	33	-1%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	ns
Résultat net	**153**	**123**	**+24%**
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	ns
Résultat net part du groupe	**153**	**123**	**+24%**

[1] Données intégrant le retraitement analytique lié aux coûts de levée des émissions (impact en PNB de +94 millions d'euros et de +70 millions d'euros en résultat net part du Groupe au premier semestre 2023).

Le pôle « Activités hors métiers » intègre les différents impacts non imputables aux autres activités métiers.

Au premier semestre 2024, les revenus du pôle s'élèvent à +130 millions d'euros et s'expliquent principalement par le retraitement analytique lié aux coûts de levée des émissions et la divergence de méthode de comptabilisation des émissions EMTN.

Les charges d'exploitation atteignent -10 millions d'euros et sont essentiellement liées aux coûts du projet Jakarta.

Le produit d'impôt s'élève à +32 millions d'euros au premier semestre 2024, et s'explique d'une part par le taux d'impôt appliqué à la base imposable et d'autre part par le produit d'impôt constaté sur les émissions de titres AT1.

2. TRANSACTIONS ET PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre les parties liées sont décrites dans le cadre général des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2024.

3. TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Perspectives 2nd semestre 2024 et 2025

Le scénario économique et financier de Crédit Agricole S.A. a été élaboré alors que planaient des incertitudes politiques d'intensité variable destinées à être levées soit très rapidement (élections législatives en France), soit plus tardivement (élection présidentielle américaine). Alors que le second événement est de nature à structurer ou altérer significativement les grandes lignes d'un scénario mondial, le premier est moins susceptible d'en abîmer la « colonne vertébrale ». Dans la zone euro, une accélération de la croissance soutenue par la consommation privée reste valide. Les craquements apparus aux États-Unis semblent de nature à infléchir sans toutefois faire plonger la croissance qui pourrait, de nouveau, se révéler résistante.

Aux **États-Unis**, si l'impact dépressif de la politique monétaire a été bien moins violent qu'il n'était redouté, il n'en a pas pour autant disparu : ses effets se déploient dans le temps. Hausse de la dette des entreprises à refinancer à des taux plus élevés en 2024 et 2025, remontée progressive du taux hypothécaire effectif, croissance des impayés sur d'autres types de dettes (cartes de crédit, crédit automobile…), évaporation de l'épargne excédentaire, notamment celle des ménages modestes, taux d'épargne de retour sur des niveaux très faibles : tels sont les premiers « craquements » qui conduisent à toujours inscrire une récession « douce » à la charnière des années 2024-2025. Après 2,5% en 2023, le scénario table donc sur une croissance de 2,0% en 2024 et de seulement 0,4% en 2025 en dépit d'un rebond anticipé de la croissance trimestrielle au cours de la dernière partie de l'année 2025 grâce à la baisse des taux d'intérêt : une croissance en repli assortie d'un scénario alternatif dans lequel l'économie ferait preuve d'une résistance de nouveau surprenante. En ligne avec un ralentissement, le recul de l'inflation devrait se poursuivre en empruntant une trajectoire graduelle et irrégulière. L'inflation globale passerait sous la barre des 3% durant l'été pour osciller entre 2,5% et 3% au second semestre 2024. En 2025, après une baisse en début d'année, elle se stabiliserait autour de 2,4%, excédant ainsi l'objectif de la Fed (2%) jusqu'à la fin de l'année 2025.

En **Chine**, la projection de croissance du scénario (4,7% en 2024 et 4,2% en 2025 couplés à une inflation moyenne très faible, de 0,5% puis 1,4%) reste plus conservatrice que la cible officielle de 5% en raison des nombreuses incertitudes pesant sur le scénario. À court terme, les principaux risques sont liés à la montée des mesures protectionnistes côté américain, mais surtout européen. Essentiellement politique, la hausse des droits de douane annoncée par Joe Biden sur les produits emblématiques exportés par la Chine (panneaux solaires, batteries, véhicules électriques) aura peu de conséquences économiques. Celle que vient d'annoncer l'Union européenne sur les véhicules électriques est déjà bien plus douloureuse. L'Union européenne comptait pour 40% des exportations chinoises de véhicules électriques chinois en 2023. Enfin, une victoire de Donald Trump ouvrirait la voie à de nouvelles hausses sur l'ensemble des importations chinoises qui seraient taxées à hauteur de 60%. Il pourrait également s'attaquer plus fermement aux pratiques de contournement des droits de douane (via des pays tiers comme le Mexique ou le Vietnam). La question du soutien budgétaire à l'économie demeure donc cruciale. Le troisième plénum, réunion du Parti dédiée aux questions économiques, se tiendra en juillet et devrait conduire à dévoiler de nouvelles mesures de soutien à l'immobilier.

Dans la **zone euro**, si les élections européennes ont confirmé les grands équilibres de la représentation parlementaire européenne, l'incertitude liée au scrutin en France introduit un risque baissier. Dessiné et chiffré à « politique inchangée », avant la dissolution de l'Assemblée nationale, le scénario central n'intègre pas ce risque et conserve son hypothèse-clé : le principe d'une accélération de la croissance tirée par la consommation privée est maintenu, malgré la prudence encore affichée par les consommateurs et une fin de parcours désinflationniste qui s'annonce plus erratique. Le repli de l'inflation, dont les bienfaits sont déjà visibles, est désormais un peu moins aisé et manifeste : cela tient, surtout, à l'inertie de l'inflation dans les services, témoin des pressions retardées sur les coûts salariaux, liées à la récupération plus tardive des pertes passées de pouvoir d'achat dans des négociations salariales. Enfin, la consommation constitue le premier moteur de la reprise mais celle-ci pourrait être accompagnée d'une demande extérieure un peu plus soutenue, grâce à la diffusion du cycle manufacturier mondial (résilience de la demande finale et reconstitution des stocks), permettant au PIB de la zone euro de progresser de 0,8% en 2024 et de 1,5% en 2025.

En **France**, l'accélération prévue au second semestre devrait permettre à la croissance d'atteindre un rythme identique à celui de 2023 (soit 1,1% en moyenne annuelle) avant de se redresser légèrement (1,3% en 2025). Le commerce extérieur devrait contribuer positivement à la croissance en 2024 (à hauteur de 0,9 point de pourcentage) et l'existence de marges de rattrapage (dans le secteur aéronautique notamment) devrait continuer de soutenir les exportations. La croissance resterait toutefois principalement portée par la consommation des ménages (à +1,1% en 2024 et +1,3% en 2025), encouragée par les gains de pouvoir d'achat, gains permis par la croissance encore soutenue des salaires nominaux et la poursuite de la désinflation. L'inflation au sens de l'indice des prix à la consommation se replierait, en effet, à 2,3% en moyenne annuelle en 2024 puis à 1,5% en 2025.

En termes de **politique monétaire**, aux États-Unis, les chiffres d'inflation signalant sa convergence lente vers la cible, la résistance de la croissance et la bonne tenue de l'emploi malgré des signes récents de faiblesse, invitent à la prudence et militent en faveur d'un assouplissement plus tardif. La Fed aura besoin d'un peu plus de temps afin d'être convaincue que l'inflation converge indiscutablement vers 2% avant de procéder à une première baisse des taux directeurs. Celle-ci pourrait intervenir en septembre et serait suivie d'une autre baisse en décembre : la baisse cumulée serait toujours de 50 points de base en 2024. En 2025, l'assouplissement pourrait être plus agressif, totalisant 150 points de base au cours des trois premiers trimestres : une telle prévision repose cependant sur un scénario économique relativement pessimiste. Si l'économie et le marché du travail résistent mieux que prévu, la Fed peut adopter un rythme de baisse plus graduel.

Le *statu quo* américain n'a pas empêché la BCE d'entamer son assouplissement monétaire qui se poursuivra, sauf en cas de pressions fortement baissières sur l'euro ou de reprise nettement plus dynamique et, surtout, plus inflationniste que prévu. L'inflation, totale mais aussi sous-jacente, devrait converger vers 2% au cours de la seconde moitié de 2025 et autoriser la BCE à prolonger le desserrement monétaire engagé en juin (baisse de ses taux de 25 points de base). Le scénario macro-économique de Crédit Agricole S.A. retient un assouplissement graduel et continu : la BCE baisserait son taux de dépôt de 25 points de base chaque trimestre jusqu'en septembre 2025 pour le ramener à 2,50%, estimation du taux neutre de Crédit Agricole S.A.

Quant aux **taux d'intérêt**, ils devraient subir des pressions haussières modérées. En effet, le thème de l'assouplissement monétaire flotte dans l'air depuis longtemps. Qu'ils soient entamés ou qu'ils se profilent (tout en s'éloignant, comme aux États-Unis…), les assouplissements ne sont ainsi pas une assurance de baisse des taux d'intérêt. Plusieurs facteurs, dont le risque rampant d'inflation et l'augmentation possible du taux neutre, plaident en faveur d'un maintien, voire d'une hausse modeste.

Aux **États-Unis**, les prévisions de taux de Crédit Agricole S.A. ont été revues en légère hausse sur l'ensemble de la courbe. Pour le taux souverain à dix ans, Crédit Agricole S.A. table à présent sur 4,30% à la fin de 2024, puis 4,05% à la fin de 2025. La révision à la hausse du taux à long terme signalée dans les dots plots mérite d'être notée. Figé à 2,50% entre 2019 et 2023, ce taux a été relevé pour le deuxième FOMC (*Federal Open Market Committee*) consécutif, de 2,5625% en mars à 2,75%. Cette révision reflète la possible hausse du taux neutre, susceptible d'être liée à des facteurs tels que la « démondialisation » et le ralentissement de la demande de titres du Trésor par les banques centrales mondiales, les fonds souverains et les institutions financières nationales.

Dans la **zone euro**, la BCE a entamé un mouvement de baisse de ses taux directeurs qui devrait se poursuivre. Or, les marchés anticipent pleinement ce cycle d'assouplissement monétaire et tablent sur un repli du taux de dépôt vers 2,50%. Dans un contexte de relatif optimisme sur la croissance européenne, de déficits publics encore élevés (une procédure pour déficit excessif concerne la Belgique, la France et l'Italie : ces pays doivent présenter un plan de réduction des déficits d'ici septembre), les rendements souverains européens ont peu de chance de baisser surtout si la Fed retarde le début de son propre cycle d'assouplissement. Le scénario macro-économique de Crédit Agricole S.A. retient un rendement allemand à dix ans proche de 2,65% fin 2024. A la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en France, alors que les *spreads* étaient serrés, l'ajout d'une prime de risque politique (sans risque de redénomination de la dette) s'est traduit par un écartement du *spread* français par rapport au *Bund* jusqu'à plus de 80 points de base. Cet écart OAT-*Bund* risque d'osciller au gré des incertitudes politiques susceptibles de ne pas être levées rapidement, en l'absence de majorité parlementaire claire.

Enfin, les paramètres américains, résistance monétaire de la Fed et possible victoire de Trump à l'élection présidentielle, sont globalement favorables au **dollar**. Viennent ensuite des histoires singulières telles que le risque politique pour la zone euro, la détérioration de la situation budgétaire en Amérique latine ou, a contrario, le portage favorable pour certaines devises asiatiques ou européennes hors zone euro. Le scénario macro-économique retient une dépréciation modeste de l'euro à 1,05 dollar fin 2024.

Perspectives 2024 pour Crédit Agricole CIB

Cet environnement a créé des risques mais également des opportunités pour les activités de Crédit Agricole CIB. Au premier semestre 2024, Crédit Agricole CIB affiche un très bon niveau d'activité, reflétant le dynamisme et la complémentarité de ses métiers, ainsi que l'efficacité de son *business model*.

En lien avec le Plan Moyen Terme de Crédit Agricole S.A., Ambitions 2025, Crédit Agricole CIB continue d'évoluer pour être le partenaire privilégié de ses clients et engagé sur la durée en facilitant leurs activités et leurs transitions, notamment énergétique, dans une approche globale avec le Groupe Crédit Agricole.

Sur les activités de la **Banque de marché et d'investissement**, Crédit Agricole CIB va poursuivre sa stratégie de service des besoins de ses clients. Malgré les effets de saisonnalité qui impliquent un traditionnel ralentissement au deuxième semestre, les activités de titrisation, structurées et *equity* via notamment la distribution devraient contribuer à la bonne tenue de l'activité au global.

Dans les activités de la **Banque de financement,** Crédit Agricole CIB entend poursuivre sa transformation, avec le développement de nouvelles activités, tant dans les financements structurés d'*Energy & Real Assets*, en lien avec les ambitions affichées pour accompagner la transition énergétique (trajectoire Net Zero), que dans la banque transactionnelle d'*International Trade & Transaction Banking*, avec le déploiement de nouvelles offres de *cash management* et de financements du poste clients (*Supply Chain*). Par ailleurs, les activités de *Corporate & Leveraged Finance* bénéficient d'une croissance du marché *Corporate*.

4. FACTEURS DE RISQUE

Cette partie présente les évolutions significatives survenues au cours du premier semestre 2024 portant sur la partie Facteurs de risque du Document d'enregistrement universel (DEU) 2023 de Crédit Agricole CIB (p. 176 et suivantes). Ces évolutions apparaissent en caractères gras dans les paragraphes ci-dessous.

4.1. Risques de crédit

◆ A – Crédit Agricole CIB est exposé à un risque de crédit sur ses contreparties *corporates* & institutions financières

Crédit Agricole CIB est exposé au risque de crédit sur ses contreparties de type *corporates* ou institutions financières. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de Crédit Agricole CIB lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la Banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques ou un fonds d'investissement. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents relativement bas, Crédit Agricole CIB pourrait alors avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait sa rentabilité. Ces provisions sont comptabilisées dans son compte de résultat dans le poste « coût du risque ». Le niveau des provisions de Crédit Agricole CIB est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume, du type et de la maturité de prêts accordés, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts. Le coût du risque inclut à la fois les charges sur les encours en défaut (ECL *stage* 3 selon la norme IFRS 9) mais également des charges en cas de détérioration du profil de risque d'une contrepartie (ECL *stage* 1 et *stage* 2 en norme IFRS 9).

Sur les *corporates*, la qualité du crédit des emprunteurs pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté, pour les prêteurs, à réduire leur niveau de protection en termes de *covenants* bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement.

La reprise des secteurs liés au tourisme qui avaient été particulièrement touchés lors de la crise sanitaire se confirme, avec notamment, le net redressement du transport aérien qui, toutefois, pourrait se heurter encore à la volatilité du prix du pétrole et du dollar, à la hausse des taux d'intérêt, l'endettement des compagnies aériennes restant élevé, au risque de récession et aux troubles géopolitiques. Dans le secteur du *Shipping*, si la hausse des prix de l'énergie, l'inflation et les conflits dans le monde ont fragilisé la conjoncture pour le commerce international, les perspectives pour le transport maritime de marchandises restent satisfaisantes à court terme. Les valorisations des actifs sont impactées par la remontée des taux, essentiellement sur le portefeuille immobilier. Ce mouvement concerne toutes les typologies d'actifs du secteur de l'immobilier commercial avec des différences selon la classe d'actifs et la localisation. Le bureau est le plus impacté avec des disparités importantes selon la localisation des biens. Le secteur du commerce, après avoir souffert fortement avec la montée de l'e-commerce et le Covid, est plus épargné. Le résidentiel (Promotion) est affecté à plusieurs niveaux : hausse des coûts de construction et du prix du foncier, taux d'intérêts élevés réduisant le pouvoir d'achat immobilier des clients. L'effet dépressif sur la demande de cette réduction de pouvoir d'achat ainsi que la dégradation des anticipations fragilisent les prix de vente et ralentissent les rythmes de commercialisation.

Crédit Agricole CIB est exposé à de nombreuses institutions financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent Crédit Agricole CIB à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières de ces contreparties. En outre, le risque de crédit de Crédit Agricole CIB serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par Crédit Agricole CIB ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de Crédit Agricole CIB au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au sein des acteurs financiers non bancaires (NBFIs), dans le domaine du *private equity* et assimilé, les conditions de marché moins favorables, auxquelles participe l'environnement de taux élevés, peuvent provoquer des problèmes de rendement et de sortie des actifs, ainsi qu'un emploi accru du levier sur les fonds.

Crédit Agricole CIB a recours à des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation. Mais seule une partie du risque de crédit supporté par Crédit Agricole CIB est couverte par ces techniques.

La qualité moyenne du portefeuille reste bonne avec une part de notations *investment grade* de 88% au 30 juin 2024, stable par rapport au 31 décembre 2023.

Les actifs pondérés spécifiques au risque de crédit, hors titrisation (couvert par le point D) et hors souverain (couvert par le point E), s'élèvent à 80,3 milliards d'euros au 30 juin 2024, soit environ 55 % du total des actifs pondérés.

◆ B - Toute concentration sectorielle ou individuelle significative pourrait impacter la situation financière de Crédit Agricole CIB.

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. page 177 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB).

Au 30 juin 2024, les quatre premières filières économiques de Crédit Agricole CIB étaient celles de la Banque, représentant un montant de 98 milliards d'euros ou 20,6% du montant total des expositions nettes de garantie export, les Autres activités financières (non bancaires) à hauteur de 38 milliards d'euros (8,1%), l'Électricité à hauteur de 33 milliards d'euros (7,0%) et le Pétrole et Gaz à hauteur de 31 milliards d'euros (6,6%).

◆ C – Crédit Agricole CIB est soumis à un risque de contrepartie sur ses opérations de marché

Le risque de contrepartie sur opérations de marché est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et/ou de règlements. Bien que Crédit Agricole CIB obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète et Crédit Agricole CIB pourrait supporter des pertes en raison de la défaillance de contreparties significatives. **L'environnement géopolitique et politique tendu crée en effet des chocs de marché qui pourraient impacter le risque de contrepartie.**

Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 21,5 milliards d'euros au 30 juin 2024.

◆ D – Crédit Agricole CIB est exposé au risque de crédit lié aux opérations de titrisation

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. page 177 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB).

Au 30 juin 2024, les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 8,3 milliards d'euros.

◆ E – Crédit Agricole CIB est exposé aux risques Pays et Souverains

Du fait de son exposition à de nombreux pays sur tous les continents, Crédit Agricole CIB est exposé au risque pays lorsqu'une dégradation de l'environnement, de la situation économique, financière, politique ou sociale d'un pays affecte les activités de la Banque et la qualité des contreparties dans ce pays. Crédit Agricole CIB surveille le risque pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique, dans un ou plusieurs pays où il exerce, pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Notamment, la tenue en 2024 d'élections nationales dans plusieurs pays majeurs pourrait créer ou renforcer les risques d'instabilité régionale ou mondiale. Enfin, Crédit Agricole CIB est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

Les expositions de Crédit Agricole CIB se répartissent sur les principales zones géographiques suivantes : France, autres pays de l'Europe de l'Ouest et Amérique du Nord. Tous secteurs confondus, le montant des expositions de Crédit Agricole CIB sur ces trois zones est respectivement au 30 juin 2024 de 96 milliards, 150 milliards et 95 milliards d'euros ce qui représente respectivement 20%, 32% et 20% des expositions totales.

Par ailleurs, les engagements commerciaux dans les pays de *rating* interne *non investment grade* s'élèvent à 12% du total des expositions au 30 juin 2024.

Crédit Agricole CIB est également exposé au risque souverain au titre de ses engagements sur diverses contreparties souveraines (dans le cas où celles-ci feraient défaut ou seraient en incapacité de faire face à leurs obligations contractuelles). L'accroissement de la dette des États dans le contexte de la crise sanitaire a augmenté ce risque. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 3,3 milliards d'euros au 30 juin 2024.

En Russie, depuis le début du conflit russo-ukrainien, le groupe Crédit Agricole CIB a cessé tout financement à des entreprises russes et toute activité commerciale dans le pays. Cependant, le Groupe est exposé directement et indirectement en Russie du fait des activités préalables au début du conflit.

Les expositions comptabilisées dans la filiale Crédit Agricole CIB AO (expositions *on-shore*) représentent l'équivalent de 0,1 milliard d'euros au 30 juin 2024 et sont stables par rapport au 31 décembre 2023. Les fonds propres de la filiale s'élèvent à environ 175 millions équivalent euros, dont environ 77 millions d'euros de capitaux propres, 82 millions d'euros en dettes subordonnées et 16 millions d'euros d'intérêts capitalisés ou courus au 30 juin 2024. Le résultat net au 30 juin 2024 est excédentaire d'environ +2 millions d'euros du fait de l'effet positif des taux d'intérêts élevés sur les revenus du capital, partiellement compensé par la réduction de plus de moitié des effectifs de l'entité réalisée sur la seconde moitié de l'année 2023.

Les expositions comptabilisées en dehors de Crédit Agricole CIB AO (expositions *off-shore*) [1] représentent l'équivalent de 1,0 milliard d'euros au 30 juin 2024 (dont 0,9 milliard d'euros enregistrés au bilan), en baisse de -0,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Le coût du risque relatif aux expositions russes sur le premier semestre 2024 représente une charge de 5,9 millions d'euros. Le montant total des provisions sur les expositions russes atteint 332 millions d'euros au 30 juin 2024.

L'exposition russe d'Indosuez Wealth Management représente l'équivalent de 131 millions d'euros au 30 juin 2024, en augmentation depuis le 31 décembre 2023 (équivalent de 113 millions d'euros).

Au total, ces expositions, de taille limitée, (0,2% du total des expositions de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2024) continuent de faire l'objet d'une surveillance étroite.

(1) Engagements commerciaux de bilan et hors-bilan de la clientèle et des banques, nets des garanties des agences de crédits export, hors risque de variation.

4.2. Risques financiers

◆ A – L'évolution des conditions des marchés financiers pourrait impacter les résultats de Crédit Agricole CIB

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. page 178 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB).

Les actifs pondérés spécifiques au risque de marché s'élèvent à 9,8 milliards d'euros au 30 juin 2024.

◆ B – Crédit Agricole CIB est exposé au risque de disponibilité et de prix de la liquidité

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. page 179 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB).

Au 30 juin 2024, le Groupe affichait un ratio LCR moyen (*Liquidity Coverage Ratio* - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité), calculé sur les 12 derniers mois, de 119%, un niveau supérieur au plancher réglementaire de 100%.

Les notations du Groupe selon Moody's, S&P Global *Ratings* et *Fitch Ratings* sont respectivement de Aa3 [perspective stable], A+ [perspective stable] et AA- [perspective stable] au 30 juin 2024.

◆ C – Crédit Agricole CIB est exposé au risque de change

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. page 179 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB).

Les principales positions de change structurel brutes de Crédit Agricole CIB sont libellées en dollar américain, en devises liées à ce dernier – devises de pays du Moyen-Orient ainsi que certaines devises asiatiques pour l'essentiel – en livre sterling et en franc suisse.

◆ D – Crédit Agricole CIB est exposé au risque de variation de valeur de son portefeuille titres

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. page 179 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB).

Au 30 juin 2024, l'encours brut des titres de créances détenus par Crédit Agricole CIB s'élevait à près de 43 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 42 millions d'euros.

◆ E – Crédit Agricole CIB est exposé à certaines variations de taux d'intérêt

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. pages 179 et 180 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB).

Analyse en valeur économique

À fin décembre 2023, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où Crédit Agricole CIB est exposé [1], la valeur économique [2] de son *Banking Book* serait positivement affectée à hauteur de 0,7 milliard d'euros ; à l'inverse, elle serait négativement affectée à hauteur de -1,2 milliard d'euros en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

Les chiffres de sensibilité du produit net d'intérêts ci-dessous sont calculés suivant les hypothèses définies par l'EBA avec d'une part un coefficient de transmission [3] (ou *pass-through rate*) de 100 %, soit une répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue sans rémunération à leur niveau actuel ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats présentés ci-dessous.

Avec un coefficient de transmission de 100 % appliqué aux différents postes du bilan, les sensibilités seraient sur l'année 1, l'année 2 et l'année 3 de respectivement +113 millions d'euros, +10 millions d'euros et -59 millions d'euros pour un scenario de choc parallèle baissier et de +47 millions d'euros, +77 millions d'euros et +89 millions d'euros pour un scenario de choc parallèle haussier.

◆ F – Toute variation significative dans la valeur des participations pourrait impacter les résultats de Crédit Agricole CIB

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. page 180 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB).

Au 31 décembre 2023, la valeur d'inventaire des titres de participation de Crédit Agricole CIB s'élevait à environ 0,3 milliard d'euros, notamment sur Crédit Agricole *Egypt*.

(1) Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro, aux États-Unis et au Japon et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.
(2) Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.
(3) Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché.

4.3. Risques opérationnels

Les actifs pondérés spécifiques à ces risques s'élèvent à 23,6 milliards d'euros au 30 juin 2024.

◆ A – Crédit Agricole CIB est exposé aux risques de non-conformité et aux risques juridiques

a) Crédit Agricole CIB est exposé au risque de fraude

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. page 180 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB)

b) Crédit Agricole CIB est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés, risque résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. pages 180 et 181 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB).

◆ B – Crédit Agricole CIB est exposé à d'autres risques opérationnels dont les risques de Sécurité des Systèmes d'Information

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. page 181 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB).

4.4. Risque business

◆ A - Des conditions économiques et financières défavorables pourraient exposer Crédit Agricole CIB à un risque systémique qui impacterait ses activités et sa situation financière

Dans l'exercice de ses activités, Crédit Agricole CIB est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, 36% du produit net bancaire de Crédit Agricole CIB a été réalisé en France, 30% dans le reste de l'Europe et 34% dans le reste du monde. **Les effets de la politique monétaire et de la hausse des taux d'intérêt ne se sont pas encore pleinement matérialisés et pourraient continuer à affecter plus sévèrement l'activité de la clientèle et la qualité des actifs. De plus, l'inflation pourrait régresser moins vite qu'attendu voire repartir à la hausse en fonction des aspects suivants :**

- **Les évolutions géopolitiques, en particulier la guerre en Ukraine dont l'évolution reste très incertaine, le conflit au Proche-Orient et sa possible extension, ou encore les tensions sino-américaines, font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce mondial et sur les chaînes d'approvisionnement, et en conséquence sur les prix, notamment de certaines matières premières ou de certains composants clés.**
- **Parmi les nombreuses élections qui se tiennent à travers le monde en 2024, les élections américaines en novembre 2024 paraissent décisives et sont susceptibles de bouleverser les équilibres géopolitiques et économiques mondiaux.**
- **La reprise économique en Chine, après la levée des restrictions sanitaires fin 2022, a été décevante, le pays peinant à sortir de la grave crise immobilière qu'il subit et à rétablir la confiance des ménages et des investisseurs, malgré des mesures de soutien. La santé de l'économie chinoise interroge et une dégradation supplémentaire de son économie aurait des conséquences négatives sur l'ensemble de l'économie mondiale.**
- La crise du Covid puis la guerre en Ukraine ont mis clairement au jour des enjeux majeurs de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de la protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles des pays entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales et donnent lieu à des formes de protectionnisme, à l'instar de l'*Inflation Reduction Act* américain. Ces mouvements sont susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.
- Les volontés hégémoniques des grandes puissances entraînent des tensions géopolitiques et commerciales. Les équilibres géopolitiques mondiaux évoluent rapidement et la recomposition géopolitique est à l'œuvre sans que l'on puisse en anticiper les contours précis. En particulier, l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine et leur volonté de découplage économique, notamment dans les secteurs technologiques, peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques : guerre et sanctions commerciales, tensions militaires, autour de Taïwan et en mer de Chine méridionale, etc.
- **Une inflation plus élevée pourrait conduire les banques centrales à renforcer ou à maintenir plus durablement des politiques monétaires restrictives et donc mener à des niveaux de taux d'intérêt plus durablement élevés. Cela viendrait amputer davantage le pouvoir d'achat des ménages et détériorer la situation des entreprises.**
- **Les défaillances d'entreprises, qui ont connu une forte baisse en 2020, sans rapport avec le contexte macroéconomique en raison des soutiens publics massifs, se normalisent progressivement mais pourraient voir ainsi leur nombre augmenter plus rapidement qu'anticipé, entraînant également une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier en particulier est fortement impacté par la hausse des taux d'intérêt et un arrêt de la baisse ou une hausse des taux d'intérêt des crédits immobiliers serait dommageable au secteur.**
- **La hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau persistant de taux élevés peut mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser ces dettes peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, de tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de Crédit Agricole CIB selon son exposition et les répercussions systémiques du choc.**

- **Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.**
- **Les conditions climatiques peuvent impacter également le commerce mondial et les approvisionnements. Des événements climatiques tels que sécheresse, incendies, inondations ou un hiver difficile, peuvent entraîner de nouvelles tensions sur les prix.**
- **En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe. Une crise politique et sociale, notamment à la suite de la recomposition de l'Assemblée nationale consécutive aux élections législatives anticipées de juin 2024, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs.**

Quelle que soit sa cause, la détérioration des conditions économiques et financières pourrait avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes sur les activités de Crédit Agricole CIB, ses résultats et sa situation financière :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients de Crédit Agricole CIB, ce qui pourrait réduire ses revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients, générant des charges additionnelles en coût du risque pour Crédit Agricole CIB ;
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de Crédit Agricole CIB ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de Crédit Agricole CIB les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient intervenir si la conjoncture se détériorait ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou de la crise Covid en 2020) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de Crédit Agricole CIB, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;
- **plus globalement, des événements de nature géopolitique ou politique peuvent survenir et faire évoluer plus ou moins brutalement la relation entre les États, ainsi que l'organisation de l'économie mondiale, d'une façon telle que cela peut impacter fortement les activités de la Banque, à court ou à long terme. Les risques géopolitiques majeurs peuvent avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur et les entreprises. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine ou l'extension du conflit au Proche-Orient ou encore l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques.**

Ainsi, les secteurs économiques sur lesquels Crédit Agricole CIB intervient sont « sensibles » au contexte géopolitique, à l'inflation et aux taux d'intérêt : le secteur maritime (notamment les vraquiers, tankers et porte-conteneurs) qui représente 2,5% des expositions de Crédit Agricole CIB, l'aéronautique (en particulier les compagnies aériennes) qui représente 3,3% des expositions, l'immobilier (et notamment les bureaux et la promotion immobilière) représentant 4,8% des expositions, le BTP représentant 2,1% des expositions et la Production & Distribution de biens de consommation qui représente 2,8% des expositions de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2024.

Cependant, la diversification des activités de Crédit Agricole CIB reste un atout majeur, tant en termes de secteurs, de métiers que de géographies.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de Crédit Agricole CIB pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

◆ B - Des évolutions législatives et réglementaires défavorables pourraient exposer Crédit Agricole CIB à un risque systémique qui affecterait la conduite de ses activités et ses résultats

Crédit Agricole CIB est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où Crédit Agricole CIB exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation, par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français («CRR» et «CRD») ;
- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français (la «BRRD») et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les obligations et autres titres émis par Crédit Agricole CIB), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché «MAR») qui accroît notamment les obligations de Crédit Agricole CIB en matière de transparence et de reporting ;

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux «EMIR») ;
- les règlementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En outre Crédit Agricole CIB est placé sous la surveillance de la BCE et contribue au plan de redressement Groupe Crédit Agricole soumis chaque année à la BCE conformément à la réglementation applicable.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour Crédit Agricole CIB : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de Crédit Agricole CIB à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

Par ailleurs, des mesures législatives et réglementaires entrées en vigueur ces dernières années pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel Crédit Agricole CIB et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que Crédit Agricole S.A.), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de *swap*, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques, des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision, de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) et de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations en lien notamment avec les exigences de durabilité. Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière seront ainsi prochainement modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels Crédit Agricole CIB est soumis.

En conséquence de certaines de ces mesures, Crédit Agricole CIB a été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de Crédit Agricole CIB, notamment en obligeant Crédit Agricole CIB à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de dette senior.

Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel Crédit Agricole CIB opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels Crédit Agricole CIB est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur Crédit Agricole CIB, mais celui-ci pourrait être très important.

◆ C- Crédit Agricole CIB pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son plan à moyen terme, l'exposant à un risque stratégique

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. page 184 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB).

4.5. Risques climatiques et environnementaux

◆ Crédit Agricole CIB est exposé aux risques induits par les changements climatiques et environnementaux

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. page 184 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB).

4.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

Ce facteur de risque n'a pas fait l'objet de modification depuis le 31 décembre 2023 (cf. pages 185 et 186 du DEU 2023 de Crédit Agricole CIB).

5. GESTION DES RISQUES

Les principales catégories de risques auxquelles le groupe Crédit Agricole CIB est exposé sont :

- les risques de crédit ;
- les risques financiers ;
- les risques opérationnels, dont font partie les risques juridiques ainsi que les risques de non-conformité.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du Document d'enregistrement universel 2023, dans le chapitre consacré à la gestion des risques (pages 187 à 229).

La description de ces risques et les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2024 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

5.1. Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du Document d'enregistrement universel 2023, de la page 203 à 213.

Concentrations

Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique (y compris les contreparties bancaires)

La ventilation par zone géographique des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB (nets de garanties crédit export, hors UBAF) au 30 juin 2024 (soit 474 milliards d'euros contre 457 milliards d'euros au 31 décembre 2023) se répartit comme suit :

Répartition en %	30.06.2024	31.12.2023
Autres pays d'Europe de l'Ouest	31,56%	31,06%
France	20,30%	20,62%
Amérique du nord	20,05%	19,38%
Japon	11,91%	11,54%
Asie (hors Japon)	9,48%	10,17%
Afrique et Moyen-Orient	3,69%	3,81%
Amérique Latine	2,19%	2,25%
Autres pays d'Europe	0,82%	1,17%
Autres et supranationaux	0,00%	0,01%

Source : risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, nets de garanties crédit export).

Ventilation des risques par filière économique (y compris les contreparties bancaires)

Au 30 juin 2024, les crédits accordés par le groupe Crédit Agricole CIB, nets de garanties crédit export (hors UBAF) s'élèvent à 474 milliards d'euros (495 milliards d'euros bruts) contre 457 milliards d'euros à fin 2023.

Leur ventilation par filière économique se répartit comme suit :

Répartition en %	30.06.2024	31.12.2023
Banque	20,59%	19,84%
Divers	14,42%	14,75%
Dont Titrisations	8,19%	8,23%
Autres activités financières (non bancaires)	8,10%	8,33%
Électricité	6,96%	6,80%
Pétrole et Gaz	6,60%	7,05%
Immobilier	4,67%	4,82%
Télécom	4,35%	4,09%
Aéronautique/Aérospatial	3,34%	3,60%
Industrie lourde	3,33%	3,33%
Autres industries	3,18%	2,95%
Automobile	2,95%	2,95%
Autres Transports	2,85%	2,83%
Production & Distribution de biens de consommation	2,84%	2,66%
Maritime	2,51%	2,70%
Assurance	2,42%	2,26%
Informatique/Technologies	2,32%	2,68%
BTP	2,08%	1,97%
Agroalimentaire	1,82%	1,57%
Santé/Pharmacie	1,68%	1,78%
Tourisme/Hôtels/Restauration	0,94%	0,98%
Services non marchands/ Secteur public/Collectivité	0,86%	0,89%
Média/Édition	0,51%	0,41%
Utilities	0,40%	0,43%
Bois/Papier/Emballage	0,30%	0,32%
Total	**100,00%**	**100,00%**

Source : risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, nets de garanties crédit export).

Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole CIB et ses principaux mouvements sont présentés en note 4.9 « Coût du risque » des états financiers consolidés (cf. Chapitre 2 du présent Amendement).

Application de la norme IFRS 9

Les principes utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (*Expected Credit loss* - ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables (cf. note 3.1 « Risque de crédit » du Chapitre 6 du Document d'enregistrement universel 2023) qui précisent en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir d'une part, sur toute la durée de vie d'autre part, ou encore pour déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe Crédit Agricole s'appuie essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des facteurs de réduction des risques et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : le *Forward Looking central* permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole et le *Forward Looking local* qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales de Crédit Agricole CIB.

Pour la construction du « *Forward Looking central* », le Groupe s'appuie sur quatre scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le Département des études économiques (ECO) de Crédit Agricole S.A. qui sont pondérés en fonction de leur probabilité d'occurrence anticipée. Le scénario de base qui est fondé sur les hypothèses budgétaires est complété par trois autres scénarios (adverse, modéré et favorable). Les modèles quantitatifs permettant d'évaluer l'impact des données macro-économiques sur l'évolution des ECL sont également utilisés dans les stress tests internes et réglementaires.

Les variables économiques actualisées trimestriellement contiennent les facteurs ayant un effet sur les principaux portefeuilles du Groupe (exemple : évolution du PIB France et pays de la zone euro, taux de chômage France et Italie, investissement des ménages, prix du pétrole, etc.).

Les perspectives économiques et les scénarios utilisés pour le calcul des ECL sont examinés trimestriellement par le Comité de coordination IFRS 9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole S.A. impliquées dans le processus IFRS 9.

Le scénario central utilisé dans les modèles de prévisions du « *Forward Looking central* » du Groupe et de ses entités peut être résumé de la manière suivante :

Le scénario macroéconomique central de 2024 prévoit une baisse progressive de l'inflation, qui reviendrait à des niveaux conventionnels en 2025 (2% à 2,5%). Cela s'accompagne par une baisse des taux qui contribue à soutenir la croissance en zone euro (faible en 2024 puis à 1,5% en 2025). Le chômage reste quant à lui à des niveaux plutôt faibles à environ 6,5% en 2024 et 2025. A noter que la dynamique est globalement similaire aux États-Unis.

Une autre tendance se dégage du scenario macroéconomique et concerne les prix de l'immobilier commercial (bureaux et commerces). Ces derniers connaîtraient une baisse continue des valorisations en 2024 et 2025 (jusqu'à -7% selon les zones géographiques et la nature des actifs).

Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la note 3 « Risque de crédit » des états financiers (cf. Chapitre 2 du présent Amendement).

5.2. Risques financiers

RISQUES DE MARCHÉ

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 214 à 220 du Document d'enregistrement universel 2023.

MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

Les méthodologies de mesure de la VaR n'ont pas fait l'objet d'évolution significative au cours du premier semestre 2024.

EXPOSITION (MESURE DE LA *VALUE AT RISK* (VAR))

▶ **Mesure de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au cours du 1er semestre 2024**

	Premier semestre 2024				31.12.2023
En millions d'euros	Fin de période	Minimum	Moyenne	Maximum	
Total VaR	11	8	11	17	11
Effet de compensation	(9)	(5)	(9)	(12)	(8)
VaR Taux	5	5	6	9	7
VaR Action	5	3	4	5	4
VaR Change	5	3	4	7	3
VaR Commodities	0	0	0	0	0
VaR Crédit	4	4	5	7	5

ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DE LA VAR DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

▶ **VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au cours du 1er semestre 2024 (en millions d'euros)**

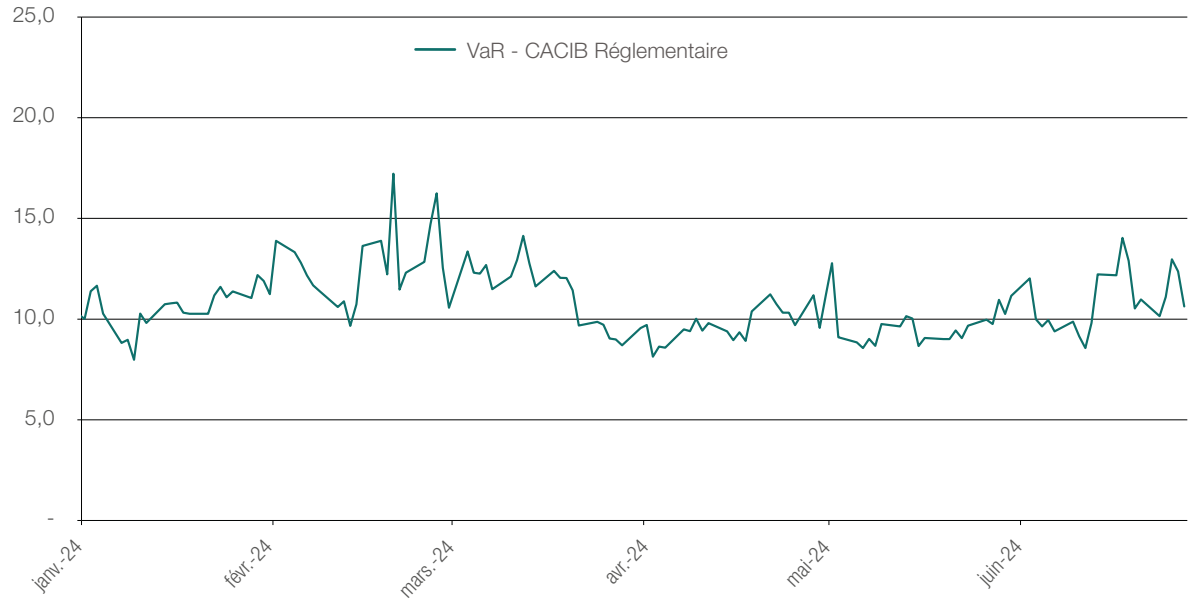

La VaR réglementaire à la fin du premier semestre 2024 s'élève à 11 millions d'euros.

Durant le premier semestre 2024 la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB évolue dans une fourchette plus étroite qu'au cours de l'année 2023, le maximum a été atteint à 17 millions d'euros le 21 février 2024 et le minimum le 10 janvier 2024 à 8 millions d'euros.

La dynamique de la VaR réglementaire au cours de la période reste notamment influencée par les activités de crédit et de taux, avec la sortie de scénarios de chocs des deux dernières crises[1], ainsi que les effets de compensation entre les différentes activités.

La moyenne sur le semestre de la VaR réglementaire est à 11 millions d'euros, en baisse par rapport à sa moyenne de l'année 2023 à 16 millions d'euros.

(1) Crises des fonds LDI au Royaume-Uni (novembre 2022) et crise des banques régionales américaines (mars 2023).

BACKTESTING DE LA VaR

Backtesting de la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2024 (en millions d'euros – état Pilier 3 - MR4)

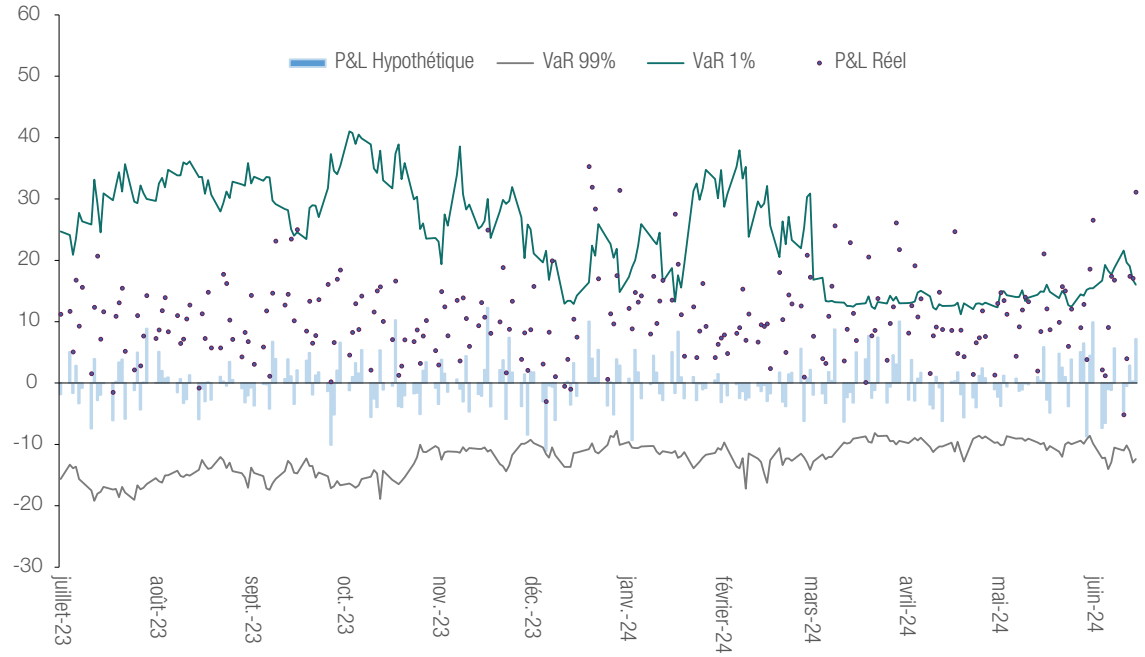

À fin juin 2024, on ne relève aucune exception de *Backtesting* de la VaR sur un an glissant. Pour rappel, une exception correspond à une perte sur le P&L hypothétique (résultat quotidien retraité des réserves d'incertitudes et des nouvelles transactions) supérieure à la VaR.

ÉVOLUTION DE LA VAR RÉGLEMENTAIRE STRESSÉE SUR LE PREMIER SEMESTRE 2024

Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (*Stressed Value at Risk*) est produite à une fréquence hebdomadaire.

Le graphique ci-dessous expose l'évolution de la VaR et de la VaR stressée réglementaires de Crédit Agricole CIB sur le premier semestre 2024.

La VaR Stressée affiche une moyenne sur le premier semestre 2024 à 26 millions d'euros, en légère hausse par rapport au dernier semestre 2023.

La dynamique à la hausse de la SVaR réglementaire sur le semestre reste corrélée à celle du périmètre taux.

En fin de période, le ratio VaR stressée / VaR s'élève à 3,5.

VaR stressée réglementaire au cours du premier semestre 2024 (en millions d'euros)

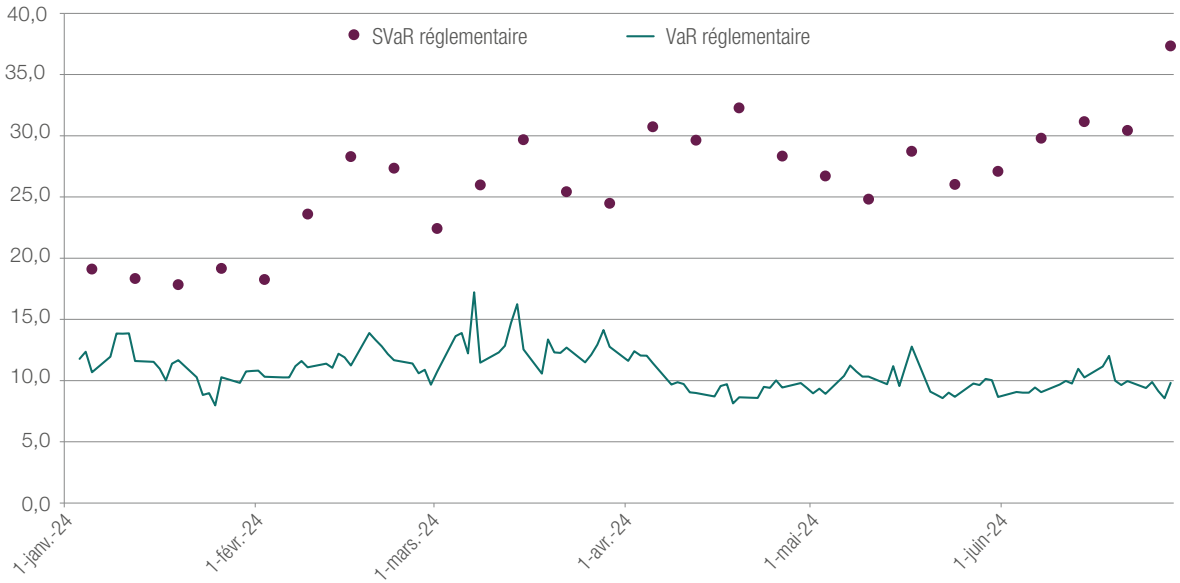

En millions d'euros	Premier semestre 2024				31.12.2023
	Fin de période	Minimum	Moyenne	Maximum	
VaR réglementaire Stressée	37	18	26	37	22

AUTRES INDICATEURS

▸ Exigences en fonds propres liées à l'IRC (*Incremental Risk Charge*)

En millions d'euros	30.06.2024	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2023
IRC	158	134	174	159	119

▸ Exigence de fonds propres liés à la CVA

En millions d'euros	30.06.2024	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2023
CVA	331	331	374	357	373

▸ Exigence de fonds propres liés à la *Prudent valuation*

En millions d'euros	30.06.2024	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2023
Prudent Valuation	964	844	964	904	842
dont au titre des Activités de Marché	765	681	765	723	692

AUTRES RISQUES FINANCIERS

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 221 à 224 du Document d'enregistrement universel 2023 et n'ont pas connu d'évolution significative.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

Le risque de taux d'intérêt global (RTIG) ou risque de taux d'intérêt sur le *banking book* (IRRBB) d'un établissement financier est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et hors-bilan, à l'exception des opérations soumises aux risques de marché.

Les objectifs et politique, la gestion du risque et la méthode de mesure du risque de taux d'intérêt global sont présentés pages 221 et 222 du Document d'enregistrement universel 2023.

◆ Exposition

L'exposition de Crédit Agricole CIB au risque de taux d'intérêt global sur les opérations de clientèle est limitée compte tenu de la règle de micro-adossement en taux de chaque financement clientèle auprès de la Trésorerie.

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des fonds propres et des participations, de la modélisation des passifs non rémunérés et pour les maturités inférieures à un an des activités de Trésorerie du portefeuille bancaire.

Le groupe Crédit Agricole CIB est principalement exposé aux variations de taux d'intérêt de la zone monétaire euro et dans une moindre mesure à celles du dollar américain.

Crédit Agricole CIB gère son exposition au risque de taux d'intérêt dans le cadre de limites d'exposition en *gaps* et en Valeur Actuelle Nette (VAN) toutes devises définies par Crédit Agricole S.A.

RISQUES DE CHANGE

Le risque de change représente le risque financier lié à l'évolution défavorable du cours des parités de devises sur le marché des changes. Il s'appréhende principalement à travers la mesure de l'exposition résiduelle nette résultant de la prise en compte des positions de change brutes et de leurs couvertures, et de manière différenciée entre risque de change structurel et opérationnel. Les risques de change structurel et opérationnel sont décrits aux pages 221 et 222 du Document d'enregistrement universel 2023 et n'ont pas significativement évolué sur le premier semestre 2024.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Le groupe Crédit Agricole CIB est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des dépôts de la clientèle ou d'investisseurs, ou lors d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires, monétaires et obligataires).

À fin juin 2024, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques Centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 161 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB. Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 135 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB. Le ratio LCR moyen sur les 12 derniers mois de Crédit Agricole CIB s'élève à 119 %.

Le ratio LCR fin de période ressort à 130 % au 30 juin 2024.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil minimum, fixé à 100 % depuis le 1er janvier 2018.

COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL ET DE CHANGE

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (*swaps* de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie.

La note 3.5 « Comptabilité de couverture » des états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole CIB (cf. Chapitre 6 du Document d'enregistrement universel 2023) présente les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture. Les trois types de couvertures (couverture de juste valeur, couverture de flux de trésorerie et couverture de l'investissement net en devise) sont décrits dans le Document d'enregistrement universel 2023 en pages 223 et 224.

Concernant la couverture de flux de trésorerie, en application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

	30.06.2024			
En millions d'euros	< 1 an	1 à 5 ans	≥ 5 ans	TOTAL
- flux à payer	2	0	0	2
- flux à recevoir	623	1 352	395	2 371

5.3. Risques opérationnels

Les risques opérationnels ont fait l'objet d'une taxonomie établie au niveau Groupe Crédit Agricole et déclinée pour Crédit Agricole CIB qui est présentée en préambule de la partie « Facteurs de Risque ».

Les pertes opérationnelles de Crédit Agricole CIB restent très limitées dans un contexte de crise géopolitique et d'incertitude économique : le montant global enregistré au 30 juin 2024 s'élève en date de détection à 13,9 millions d'euros (hors risque frontière crédit), dont 4,6 millions d'euros pour la Banque de Financement et d'Investissement.

Pas d'incident à conséquence financière significative lié aux crises géopolitiques en Ukraine et au Moyen-Orient sur le semestre. Le maintien dans le temps du dispositif de crise reste un sujet de vigilance et un point d'attention fort.

La banque poursuit ses efforts pour conserver et adapter son pilotage rapproché de ses risques opérationnels :

- déploiement d'un registre de contrôles opérationnels ;
- mise à jour des contrôles de supervision ;
- travaux sur les nouveaux risques (modèle et climatique en particulier) ;
- mise en œuvre de la réglementation DORA ;
- implication dans la maîtrise des externalisations et mutualisations à la lumière des guidelines de l'EBA, de la réglementation DORA et pour répondre aux besoins de la banque.

Ce dispositif de management des risques opérationnels et son évolution justifient une cotation nette « acceptable » du risque opérationnel de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2024.

Au 30 juin 2024, l'indicateur d'appétence des risques « coût du risque opérationnel comptabilisé du trimestre / Produit net bancaire du trimestre » s'établit à -1,26 %, pour une tolérance de 1 %. Le montant négatif s'explique en particulier par une reprise libre exceptionnelle de provision de 25 millions d'euros, comptabilisée au deuxième trimestre 2024.

5.4. Évolution des risques juridiques

Dans le cadre habituel de ses activités, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank fait régulièrement l'objet de procédures contentieuses, ainsi que de demandes d'informations, d'enquêtes, de contrôles et autres procédures de nature réglementaire ou judiciaire de la part de différentes institutions en France et à l'étranger. Les provisions comptabilisées reflètent la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites dans le chapitre 6 « Comptes consolidés au 31 décembre 2023 » du Document d'enregistrement universel 2023. Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document, les seules évolutions se trouvent :

- aux deuxième, troisième et cinquième alinéas du paragraphe « Euribor/Libor et autres indices » ;
- aux deuxième et cinquième alinéas du paragraphe « *Bonds SSA* » ;
- au paragraphe « *O'Sullivan and Tavera* ».

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

◆ *Office of Foreign Assets Control* (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (*Deferred Prosecution Agreements*) avec l'*US Attorney Office* du District de Columbia (USAO) et le *District Attorney* de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, Crédit Agricole CIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

◆ Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (*Department of Justice*) et la CFTC (*Commodity Future Trading Commission*) – avec lesquelles elles ont été en discussion. Depuis, ces autorités ne se sont plus manifestées auprès de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'*Attorney General* de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor, autorité qui ne s'est pas manifestée depuis lors auprès de Crédit Agricole CIB.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 20 décembre 2023, le Tribunal de l'Union européenne a rendu sa décision, laquelle réduit à 110 millions d'euros l'amende infligée à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, en les exonérant de certaines pratiques alléguées, mais rejette la plupart des moyens d'annulation invoqués. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé un pourvoi contre cette décision devant la Cour de Justice de l'Union européenne le 19 mars 2024. La Commission européenne a également déposé un pourvoi sollicitant l'annulation de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de CHF 4 465 701 et de coûts de procédure d'un montant de CHF 187 012, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à CACIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (*class actions*) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est désormais clôturée, les demandeurs ayant décidé de renoncer à la procédure. S'agissant de l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient présenté une *motion to dismiss* visant à rejeter la demande des plaignants, à laquelle la Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, avait fait droit. Le 14 juin 2019, les demandeurs avaient interjeté appel de cette décision. Dans l'attente du délibéré sur cet appel, la Cour d'appel fédérale du 2ème district a rendu le 31 décembre 2021, dans une affaire distincte (dite GELBOIM), une décision modifiant sa jurisprudence sur la compétence personnelle des juridictions américaines à l'égard de défendeurs étrangers. Afin d'éviter de possibles effets négatifs de ce revirement de jurisprudence sur l'appel en cours, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB avaient négocié avec les demandeurs un accord destiné à mettre un terme définitif à la procédure prévoyant le versement aux demandeurs d'un montant de 55 millions de dollars US, lequel est intervenu en 2022. Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 15 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel. Suivant les engagements standards de coopération pris dans ce type d'accord, une demande de communication de pièces (*confirmatory discovery*) pourrait encore être éventuellement adressée en 2023 à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB par les demandeurs, dans l'hypothèse où ceux-ci en auraient le besoin dans le cadre de discussions avec d'autres parties n'ayant pas encore transigé.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux États-Unis (« *Frontpoint* ») relative aux indices SIBOR (*Singapore Interbank Offered Rate*) et SOR (*Singapore Swap Offer Rate*). Après avoir accepté une première *motion to dismiss* présentée par Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole S.A. de l'action *Frontpoint*, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action *Frontpoint* les manipulations alléguées des indices Sibor et Sor ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Le 17 mars 2021, un panel de trois juges de la cour d'appel fédérale du 2ème circuit a fait droit à l'appel des plaignants, considérant dès lors la nouvelle plainte recevable et renvoyant l'affaire devant la cour fédérale de New York pour reprise de la procédure. Les défendeurs, incluant Crédit Agricole CIB, ont demandé à la cour d'appel fédérale, statuant en formation plénière, de reconsidérer cette décision. Cette demande a été rejetée par la cour d'appel le 6 mai 2021. Un autre recours a été déposé le 12 mai 2021 par les défendeurs afin d'obtenir la suspension de ce retour du dossier devant la juridiction de première instance, lequel a été rejeté le 24 mai 2021. Le 1er octobre 2021, les défendeurs ont déposé un recours devant la Cour Suprême des États-Unis, laquelle a pris la décision, le 10 janvier 2022, de ne pas examiner l'affaire. Une nouvelle requête, en cours d'examen, a été déposée par les défendeurs devant la Cour fédérale pour tenter de mettre un terme à cette action.

Le 27 mai 2022, l'ensemble des 13 défendeurs a signé un accord transactionnel avec les demandeurs afin de mettre un terme définitif à cette action. Cet accord prévoit le versement d'un montant forfaitaire aux demandeurs avec une clé de répartition pour chacun des demandeurs. Il prévoit en conséquence le versement par Crédit Agricole CIB d'un montant de 7,3 millions de dollars US (8,03 % du montant total). Cet accord, qui ne comporte aucune reconnaissance de culpabilité de la part de Crédit Agricole CIB, a été homologué par le tribunal de New York le 29 novembre 2022, décision qui n'a fait l'objet d'aucun appel.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Par une décision en date du 28 avril 2021, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 3 993 000 euros pour leur participation à une entente sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Le 7 juillet 2021, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. L'audience devant le Tribunal s'est tenue le 16 juin 2023 et la décision est attendue au mois de novembre 2024.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (*class action*) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « *motions to dismiss* » visant à rejeter cette plainte. S'agissant de Crédit Agricole CIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi *antitrust* américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions. Le 19 juillet 2021, la Cour d'appel fédérale du 2ème circuit a confirmé la position du Tribunal selon laquelle les plaignants n'ont pas réussi à établir une violation de la loi *antitrust* américaine. Le délai imparti aux plaignants pour saisir la Cour suprême des États-Unis afin de contester cette décision a expiré le 2 décembre 2021, sans que les plaignants n'engagent une action en ce sens. Les plaignants ont ensuite demandé l'autorisation de déposer une motion visant à annuler le jugement du tribunal de première instance, au motif que le juge de ce tribunal n'avait pas divulgué un conflit d'intérêts au début de l'action. L'action a été affectée à un nouveau juge afin d'examiner cette demande, lequel nouveau juge a ordonné aux parties de soumettre leurs observations sur ce point. Le 3 octobre 2022, ce juge, le *District Judge Valerie Caproni*, a rendu une opinion et une ordonnance rejetant la requête des plaignants en annulation du jugement et donnant instruction au greffier de clore l'affaire. Les plaignants n'ont pas fait appel de cette décision du juge Caproni.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont conclu un accord de principe visant à mettre un terme à la procédure devant la Cour fédérale. L'accord définitif doit encore être homologué par la Cour.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O'Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du *US Anti-Terrorism Act* et du *Justice Against Sponsors of Terrorism Act* et réclament des dommages-intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Dans l'affaire O'Sullivan I, le tribunal a rejeté la plainte le 28 mars 2019, a rejeté la requête des demandeurs visant à modifier leur plainte le 25 février 2020 et a rejeté la requête des demandeurs visant à obtenir un jugement définitif afin de permettre aux demandeurs de faire appel le 29 juin 2021. Le tribunal a alors suspendu la procédure dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans l'affaire Freeman contre HSBC Holdings, PLC, no 14-cv-6601 (E.D.N.Y.) (« Freeman I »), Freeman contre HSBC Holdings plc, no 18-cv-7359 (E.D.N.Y) (« Freeman II ») et Stephens contre HSBC Holdings plc, no 18-cv-7439 (E.D.N.Y).

L'affaire O'Sullivan II est suspendue en attendant la résolution de l'affaire O'Sullivan I.

L'affaire Tavera est également suspendue en attendant la résolution de certaines requêtes dans les affaires Freeman I, Freeman II et Stephens.

Dépendances éventuelles

Crédit Agricole Corporate & Investment Bank n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

5.5. Risques de non-conformité

Par rapport au Document d'enregistrement universel au 31 décembre 2023, les principaux développements liés à la gestion des risques de non-conformité sont les suivants :

- poursuite des actions de renforcement du dispositif de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB/FT) ;
- vigilance toujours très soutenue des équipes Conformité sur les clients et transactions, dans le contexte de crise Russie/Ukraine et des différentes publications des programmes de sanctions, ainsi que sur la mise en œuvre de gel ou blocage de flux ou de comptes ;
- prise en compte des évolutions réglementaires avec la poursuite des projets engagés, notamment concernant la réglementation *Swap Dealer* et les reportings réglementaires transactionnels, ainsi que la préparation active de la mise en œuvre de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* ;
- renforcement continu du cadre de surveillance des abus de marché avec notamment la mise en place de nouveaux outils de surveillance des communications à l'international.

A la suite de l'acquisition de la banque Degroof Petercam par Crédit Agricole Indosuez Wealth Management en juin 2024, des chantiers de mise en conformité aux normes du groupe Indosuez et du Groupe Crédit Agricole sont engagés. Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole Indosuez Wealth Management a lancé au 1er semestre 2024 le déploiement d'un outil de surveillance transactionnelle afin de renforcer son dispositif LCB/FT.

6. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III

Figure dans l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2023 de Crédit Agricole CIB une synthèse des indicateurs clé du Pilier 3. L'intégralité du Pilier 3 sera présentée dans un document dédié qui sera publié en septembre 2024.

Au 30 juin 2024, le ratio *Common Equity Tier* 1 (CET1) phasé de Crédit Agricole CIB s'établit à 11,38%, en baisse de -1,32 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2023. Cette évolution est principalement liée à l'intégration de la banque Degroof Petercam dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole CIB en juin 2024 (impact en RWA et fonds propres) et à la hausse des RWA constatée sur le semestre.

Crédit Agricole CIB affiche un coussin de 2,91 points de pourcentage entre le niveau de son ratio CET1 et l'exigence SREP, fixée à 8,47%. Le ratio CET 1 non phasé atteint 11,32%.

Le ratio Tier 1 phasé au 30 juin 2024 est de 18,60%, en baisse de -1,63 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2023. Le ratio Tier 1 non phasé est en baisse de -1,58 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2023, à 18,54%.

Le ratio Total Capital phasé atteint 21,49% au 30 juin 2024, en baisse de -1,87 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2023.

Les emplois pondérés s'élèvent à 146,7 milliards d'euros au 30 juin 2024 (contre 137,2 milliards d'euros au 31 décembre 2023), dont 113,2 milliards d'euros au titre des risques de crédit et de contrepartie (106,4 milliards d'euros au 31 décembre 2023), 9,8 milliards d'euros au titre des risques de marché (8,6 milliards d'euros au 31 décembre 2023) et 23,6 milliards d'euros au titre des risques opérationnels (22,2 milliards d'euros au 31 décembre 2023).

Le ratio de levier phasé s'établit à 3,48% à fin juin 2024 par rapport à une exigence de 3,00%.

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de Crédit Agricole CIB s'élève à environ 119% à fin juin 2024. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

7. AUTRES INFORMATIONS RÉCENTES

7.1. Communiqués de presse

Les communiqués ci-dessous sont disponibles à l'adresse internet suivante :
- Pour la BFI de Crédit Agicole CIB : www.ca-cib.fr/pressroom/actualites
- Pour la Banque Privée : www.ca-indosuez.com/fr/presse

Communiqué de presse du 4 juin 2024
Finalisation de l'acquisition de la banque belge Degroof Petercam : https://ca-indosuez.com/fr/pdfPreview/48832

2 SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2024

1. CADRE GÉNÉRAL 30

1.1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK 30

2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31

2.1. COMPTE DE RÉSULTAT 31

2.2. RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 32

2.3. BILAN ACTIF 33

2.4. BILAN PASSIF 33

2.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 34

2.6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 36

3. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS 37

NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS ... 37

NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE 38

NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT 40

NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 50

NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES 56

NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN 57

NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES 64

NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS 65

NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES 66

NOTE 10 : PARTIES LIÉES 75

NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2024 76

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2024 AU 30 JUIN 2024 77

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. Présentation juridique de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

DÉNOMINATION SOCIALE :

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

NOMS COMMERCIAUX :

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - Crédit Agricole CIB – CACIB

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ :

12, place des États-Unis
CS 70052
92547 MONTROUGE CEDEX
France

IMMATRICULATION :

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701.

CODE NAF :

6419 Z (APE)

CODE LEI :

1VUV7VQFKUOQSJ21A208

FORME JURIDIQUE :

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

CAPITAL SOCIAL :

EUR 7 851 636 342

OBJET SOCIAL (ART. 3 DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ) :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- d'effectuer toutes opérations de banque et toutes opérations financières et notamment :
  - la réception de fonds, l'octroi de prêts, d'avances, de crédits, de financements, de garanties, la réalisation de tous encaissements, règlements, recouvrements ;
  - le conseil en matière financière et notamment de financement, d'endettement, de souscription, d'émission, de placement, d'acquisition, de cession, de fusion, de restructuration ;
  - la conservation, la gestion, l'achat, la vente, l'échange, le courtage, l'arbitrage, de tous titres, droits sociaux, produits financiers, dérivés, devises, marchandises, métaux précieux et autres valeurs de toute nature ;
- de fournir tous services d'investissement et services connexes au sens du Code monétaire et financier et de tout texte subséquent ;
- de créer et de participer à toutes entreprises, groupements, sociétés par voie d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de droits sociaux, de fusion, ou de toute autre manière ;
- d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ou à l'un des objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, et sous quelque forme que ce soit.

2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1. Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	30.06.2024	30.06.2023
Intérêts et produits assimilés	4.1	11 793	9 616
Intérêts et charges assimilées	4.1	(9 697)	(7 709)
Commissions (produits)	4.2	1 041	913
Commissions (charges)	4.2	(610)	(489)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 653	1 521
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		5 086	3 502
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		(3 433)	(1 981)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(12)	(5)
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		(23)	(9)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		11	4
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(25)	(12)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.6	65	60
Charges des autres activités	4.6	(54)	(67)
Produit net bancaire		**4 154**	**3 828**
Charges générales d'exploitation	4.7	(2 066)	(2 205)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(122)	(118)
Résultat brut d'exploitation		**1 966**	**1 505**
Coût du risque	4.9	6	(66)
Résultat d'exploitation		**1 972**	**1 439**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		2	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	(18)	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.5	-	-
Résultat avant impôt		**1 956**	**1 439**
Impôts sur les bénéfices	4.11	(408)	(300)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		-	1
Résultat net		**1 548**	**1 140**
Participations ne donnant pas le contrôle		13	10
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**1 535**	**1 130**
Résultat par action (en euros)	6.8	4,01	2,74
Résultat dilué par action (en euros)	6.8	4,01	2,74

2.2. Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Notes	30.06.2024	30.06.2023
Résultat net		**1 548**	**1 140**
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	46	(10)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre [1]	4.12	(418)	104
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables [1]	4.12	93	(13)
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.12	**(279)**	**81**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence	4.12	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	**85**	**(26)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	**(194)**	**55**
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	165	(141)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(4)	3
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(199)	168
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables		-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres		-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	4.12	**(38)**	**30**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	**54**	**(45)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	**16**	**(15)**
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	**(178)**	**40**
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		**1 370**	**1 180**
Dont part du Groupe		1 356	1 170
Dont participations ne donnant pas le contrôle		14	10
[1] Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	*4.12*	*(6)*	*(1)*

2.3. Bilan actif

En millions d'euros	Notes	30.06.2024	31.12.2023
Caisse, banques centrales		87 757	77 175
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2 - 6.1	381 824	349 710
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		381 495	349 401
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		329	309
Instruments dérivés de couverture		3 695	2 271
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1 - 3.2 - 6.2	13 019	10 558
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		12 537	10 195
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		482	363
Actifs financiers au coût amorti	3.1 - 3.2 - 6.3	266 456	265 410
Prêts et créances sur les établissements de crédit		48 917	58 358
Prêts et créances sur la clientèle		179 676	172 624
Titres de dettes		37 863	34 428
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(75)	-
Actifs d'impôts courants et différés		1 666	1 798
Comptes de régularisation et actifs divers		50 862	47 717
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles		1 304	1 108
Immobilisations incorporelles		534	506
Écarts d'acquisition	6.5	1 617	1 114
TOTAL DE L'ACTIF		**808 659**	**757 367**

2.4. Bilan passif

En millions d'euros	Notes	30.06.2024	31.12.2023
Banques centrales		121	27
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	382 881	350 487
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		318 306	295 606
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		64 575	54 881
Instruments dérivés de couverture		3 377	3 993
Passifs financiers au coût amorti	6.4	332 812	320 657
Dettes envers les établissements de crédit		77 208	67 365
Dettes envers la clientèle		183 400	183 332
Dettes représentées par un titre		72 204	69 960
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(202)	(191)
Passifs d'impôts courants et différés		2 273	2 326
Comptes de régularisation et passifs divers		51 339	44 729
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.6	964	1 017
Dettes subordonnées	6.7	4 296	4 254
Total dettes		**777 861**	**727 299**
Capitaux propres		**30 798**	**30 068**
Capitaux propres part du Groupe		**30 672**	**29 937**
Capital et réserves liées		19 883	19 683
Réserves consolidées		10 125	8 705
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(871)	(692)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Résultat de la période		1 535	2 241
Participations ne donnant pas le contrôle		**126**	**131**
TOTAL DU PASSIF		**808 659**	**757 367**

2.5. Tableau de variation des capitaux propres

	Part du Groupe									
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
En millions d'euros	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2023 publiés	**7 852**	**13 135**	**-**	**8 178**	**29 165**	**(1 000)**	**90**	**(910)**	**-**	**28 255**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2023	**7 852**	**13 135**	**-**	**8 178**	**29 165**	**(1 000)**	**90**	**(910)**	**-**	**28 255**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2023	-	-	-	(334)	(334)	-	-	-	-	(334)
Dividendes versés au 1er semestre 2023	-	(343)	-	-	(343)	-	-	-	-	(343)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions sans perte de contrôle de titres de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**-**	**(343)**	**-**	**(334)**	**(677)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(677)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(15)**	**55**	**40**	**-**	**40**
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(2)	-	-	(2)	-	2	2	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	2	-	-	2	-	(2)	(2)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	1 130	1 130
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 30 juin 2023	**7 852**	**12 792**	**-**	**7 844**	**28 488**	**(1 015)**	**145**	**(870)**	**1 130**	**28 748**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	270	270	-	-	-	-	270
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2023	-	-	-	(359)	(359)	-	-	-	-	(359)
Dividendes versés au 2nd semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions sans perte de contrôle de titres de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	9	-	-	9	-	-	-	-	9
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**-**	**9**	**-**	**(89)**	**(80)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(80)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**(4)**	**-**	**-**	**(4)**	**519**	**(341)**	**178**	**-**	**174**
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(6)	-	-	(6)	-	6	6	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	1	-	-	1	-	(1)	(1)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	1 111	1 111
Autres variations	-	(16)	-	-	(16)	-	-	-	-	(16)
Capitaux propres au 31 décembre 2023	**7 852**	**12 781**	**-**	**7 755**	**28 388**	**(496)**	**(196)**	**(692)**	**2 241**	**29 937**
Affectation du résultat 2023	-	2 241	-	-	2 241	-	-	-	(2 241)	-
Capitaux propres au 1er janvier 2024	**7 852**	**15 022**	**-**	**7 755**	**30 629**	**(496)**	**(196)**	**(692)**	**-**	**29 937**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2024 retraités	**7 852**	**15 022**	**-**	**7 755**	**30 629**	**(496)**	**(196)**	**(692)**	**-**	**29 937**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	200	200	-	-	-	-	200
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2024	-	-	-	(370)	(370)	-	-	-	-	(370)
Dividendes versés au 1er semestre 2024	-	(172)	-	-	(172)	-	-	-	-	(172)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions sans perte de contrôle de titres de filiales [1]	-	(88)	-	-	(88)	-	-	-	-	(88)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**-**	**(260)**	**-**	**(170)**	**(430)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(430)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**5**	**-**	**-**	**5**	**18**	**(197)**	**(179)**	**-**	**(174)**
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	4	-	-	4	-	(4)	(4)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2024	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 535**	**1 535**
Autres variations [2]	-	(196)	-	-	(196)	-	-	-		(196)
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2024	**7 852**	**14 571**	**-**	**7 585**	**30 008**	**(478)**	**(393)**	**(871)**	**1 535**	**30 672**

[1] Impact sur les capitaux propres de l'offre public d'acquisition auprès des actionnaires minoritaires de Degroof Petercam. Cf note 2.1 « Principales opérations de structure ».
[2] Dont un impact sur les capitaux propres de l'option de vente octroyée à CLdN de sa participation au capital de la Banque Degroof Petercam pour un montant de -202 millions d'euros. Cf note 2.1 « Principales opérations de structure ».

	Participations ne donnant pas le contrôle					
		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
En millions d'euros	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2023 publiés	**123**	**(2)**	**2**	**-**	**123**	**28 378**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2023	**123**	**(2)**	**2**	**-**	**123**	**28 378**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2023	-	-	-	-	-	(334)
Dividendes versés au 1er semestre 2023	(12)	-	-	-	(12)	(355)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions sans perte de contrôle de titres de filiales	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**(12)**	**-**	**-**	**-**	**(12)**	**(689)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**40**
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2023	10	-	-	-	10	1 140
Autres variations	1	-	-	-	1	1
Capitaux propres au 30 juin 2023	**122**	**(2)**	**2**	**-**	**122**	**28 870**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	270
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2023	-	-	-	-	-	(359)
Dividendes versés au 2nd semestre 2023	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions complémentaires / cessions sans perte de contrôle de titres de filiales	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	9
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(80)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**2**	**(4)**	**(2)**	**(2)**	**172**
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2023	6	-	-	-	6	1 117
Autres variations	5	-	-	-	5	(11)
Capitaux propres au 31 décembre 2023	**133**	**-**	**(2)**	**(2)**	**131**	**30 068**
Affectation du résultat 2023	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2024	**133**	**-**	**(2)**	**(2)**	**131**	**30 068**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2024 retraités	**133**	**-**	**(2)**	**(2)**	**131**	**30 068**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-
Émissions / Remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	200
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2024	-	-	-	-	-	(370)
Dividendes versés au 1er semestre 2024	(14)	-	-	-	(14)	(186)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions sans perte de contrôle de titres de filiales [1]	-	-	-	-	-	(88)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**(14)**	**-**	**-**	**-**	**(14)**	**(444)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**(2)**	**3**	**1**	**1**	**(173)**
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2024	**13**	**-**	**-**	**-**	**13**	**1 548**
Autres variations [2]	(5)	-	-	-	(5)	(201)
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2024	**127**	**(2)**	**1**	**(1)**	**126**	**30 798**

[1] Impact sur les capitaux propres de l'offre public d'acquisition auprès des actionnaires minoritaires de Degroof Petercam. Cf note 2.1 « Principales opérations de structure ».
[2] Dont un impact sur les capitaux propres de l'option de vente octroyée à CLdN de sa participation au capital de la Banque Degroof Petercam pour un montant de -202 millions d'euros. Cf note 2.1 « Principales opérations de structure ».

2.6. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole CIB.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau des flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

En millions d'euros	Notes	30.06.2024	30.06.2023
Résultat avant impôt		**1 956**	**1 439**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		121	118
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.5	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		122	132
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(2)	-
Résultat net des activités d'investissement		18	-
Résultat net des activités de financement		189	189
Autres mouvements		(1 201)	453
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		**(753)**	**892**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		7 129	(6 939)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(4 177)	(943)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(4 553)	(1 024)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		3 293	5 940
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts versés		(164)	(421)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**1 528**	**(3 387)**
Flux provenant des activités abandonnées		-	1
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		**2 731**	**(1 055)**
Flux liés aux participations [1]		584	(32)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(98)	(101)
Flux provenant des activités abandonnées		-	1
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		**486**	**(132)**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		(356)	(690)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		1 628	(828)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		**1 272**	**(1 518)**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)		**(4 023)**	**(3 878)**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		**466**	**(6 583)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**69 485**	**72 861**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		77 130	78 668
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(7 645)	(5 807)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**69 951**	**66 278**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		87 612	72 627
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(17 661)	(6 349)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		**466**	**(6 583)**

** Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.*

*** Composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « comptes ordinaires créditeurs » et « comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus).*

[1] Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 « Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période ». L'acquisition de Degroof Petercam génère un flux de trésorerie net de + 586 millions d'euros (- 1 075 millions d'euros versés pour l'achat des titres et + 1 661 millions d'euros de trésorerie acquise au titre de l'entrée dans le périmètre).

3. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en euros et sont indiqués en millions, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole CIB au 30 juin 2024 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par Crédit Agricole CIB pour l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2023 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Les normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2024 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2024.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
Amendement IAS 1 Présentation des états financiers *Classification des passifs courants et passifs non courants*	1er janvier 2024	Non
Amendement IAS 1 Présentation des états financiers *Dettes non courantes avec covenants*	1er janvier 2024	Non
Amendement IFRS 16 Contrats de location *Dette locative dans une opération de cession-bail*	1er janvier 2024	Non
Amendement IAS 7 / IFRS 7 Opérations d'affacturage	1er janvier 2024	Non

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne non encore appliquées par le Groupe au 30 juin 2024

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif dans le Groupe
IFRS 3 Paiements subordonnés à l'emploi continu pendant les périodes de transfert	29 avril 2024	Non
IAS 27 Fusion entre une société mère et sa filiale dans des états financiers individuels	30 janvier 2024	Non

1.2 Principes et méthodes comptables

▶ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les sections concernées ci-après.

NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

2.1 Principales opérations de structure

INDOSUEZ WEALTH MANAGEMENT, FILIALE DE CRÉDIT AGRICOLE CIB, ANNONCE UN PROJET DE PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS LE CAPITAL DE LA BANQUE DEGROOF PETERCAM

Le 3 juin 2024 CA Indosuez, filiale détenue à hauteur de 100 %, a finalisé l'acquisition de Degroof Petercam, un leader en gestion de fortune en Belgique et une maison d'investissement de référence avec une présence et une clientèle internationale. A l'issue de cette opération CA Indosuez détient au 30 juin 2024 65 % du capital de Banque Degroof Petercam aux côtés de CLdN Cobelfret, son actionnaire historique, qui restera au capital à hauteur de 20 %.

L'opération, qui a obtenu les autorisations nécessaires de la part des autorités bancaires et de la concurrence, permet aux équipes de Degroof Petercam de rejoindre celles d'Indosuez Wealth Management pour créer un leader européen de la gestion de fortune. Elle renforce la présence du Crédit Agricole en Belgique et permettra de générer des synergies importantes avec ses différents métiers.

Après avoir obtenu les autorisations requises auprès de l'Autorité belge des services et marchés financiers (FSMA), CA Indosuez, agissant de concert avec CLdN Cobelfret, a lancé le 18 juin 2024 une offre publique d'acquisition volontaire auprès des actionnaires minoritaires de Banque Degroof Petercam, aux mêmes termes et conditions que ceux de l'acquisition réalisée le 3 juin 2024. Cette offre porte sur 11,25 % du total des actions émises par Degroof Petercam. Les résultats de l'offre, dont la période d'acceptation s'est clôturée le 5 juillet, ont été annoncés le 12 juillet 2024. Cette offre sera réouverte le 9 septembre 2024 pour une période d'acceptation complémentaire qui s'étendra jusqu'au 20 septembre 2024. Elle sera suivie d'une offre de reprise visant le solde des actions non apportées à l'OPA, dont la réalisation devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2024.

Cette acquisition a entrainé la comptabilisation d'un goodwill provisoire à hauteur de 520 millions d'euros au 30 juin 2024. En l'application d'IFRS 3.45, l'acquéreur dispose d'un délai de douze mois maximum après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation initiale du goodwill. Les travaux d'identification, de classement et d'évaluation des actifs et passifs de Degroof Petercam, permettant d'identifier les différents effets comptables pouvant impacter le montant de l'écart d'acquisition définitif sont en cours au 30 juin 2024.

CA Indosuez a octroyé à CLdN une option de vente de sa participation de 20% au capital de la Banque Degroof Petercam prévoyant le rachat des titres en échange d'actions Crédit Agricole S.A. selon une parité fixe en ligne avec le prix offert par CA Indosuez aux autres actionnaires vendeurs. La valeur estimée du prix d'exercice de l'option est comptabilisée en dette au passif du bilan du groupe Crédit Agricole CIB et s'élève à 375 millions d'euros.

Un compte séquestre a été constitué permettant de couvrir le groupe Crédit Agricole CIB dans le cas de passifs éventuels.

Au 30 juin 2024, la contribution de la banque Degroof Petercam au bilan du groupe Crédit Agricole CIB est de 8 747 millions d'euros dont principalement 4 628 millions d'euros d'instruments financiers au coût amorti et 1 958 millions d'euros de dépôts en banque centrale.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2024

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole CIB et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole CIB dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de Crédit Agricole CIB n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2023 à l'exception des éléments suivants :

▶ **Évolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation :**

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole CIB	Modification du périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'Implantation	Type d'entité	Méthode de consolidation au 30 juin 2024	% de contrôle		% d'intérêt	
						30.06.2024	31.12.2023	30.06.2024	31.12.2023
Établissements bancaires et financiers									
CA Indosuez Wealth (Europe) Portugal Branch	E2	Portugal	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100	-	100	-
Banque Degroof Petercam	E3	Belgique		Filiale	intégration globale	68	-	68	-
Banque Degroof Petercam Luxembourg SA	E3	Luxembourg		Filiale	intégration globale	100	-	68	-
Banque Degroof Petercam Netherlands Branch	E3	Pays Bas	Belgique	Succursale	intégration globale	100	-	68	-
Banque Degroof Petercam Luxembourg SA Brussels Branch	E3	Belgique	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100	-	68	-
Sociétés d'investissement									
Degroof Petercam Asset Management	E3	Belgique		Filiale	intégration globale	100	-	68	-
Degroof Petercam Asset Management Germany Branch	E3	Allemagne	Belgique	Succursale	intégration globale	100	-	68	-
Degroof Petercam Asset Management Italy Branch	E3	Italie	Belgique	Succursale	intégration globale	100	-	68	-

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole CIB	Modification du périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'Implantation	Type d'entité	Méthode de consolidation au 30 juin 2024	% de contrôle		% d'intérêt	
						30.06.2024	31.12.2023	30.06.2024	31.12.2023
Degroof Petercam Asset Management Spain Branch	E3	Espagne	Belgique	Succursale	intégration globale	100	-	68	-
Degroof Petercam Asset Management Lux Branch	E3	Luxembourg	Belgique	Succursale	intégration globale	100	-	68	-
Degroof Petercam Asset Management Netherlands Branch	E3	Pays-Bas	Belgique	Succursale	intégration globale	100	-	68	-
Degroof Petercam Asset Management Succursale France	E3	France	Belgique	Succursale	intégration globale	100	-	68	-
Degroof Petercam Finance	E3	France		Filiale	intégration globale	100	-	68	-
Degroof Petercam Corporate Finance	E3	Belgique		Filiale	intégration globale	100	-	68	-
Degroof Petercam Asset Services SA	E3	Luxembourg		Filiale	intégration globale	100	-	68	-
Divers									
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	S1	Hong-kong		Filiale	intégration globale	-	100	-	100
FCT La Route Avance	S1	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	-	100	-	-
Crédit Agricole Services & Operations Inc	E2	Canada		Filiale	intégration globale	100	-	100	-
FCT Odyssée	E2	France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100	-	-	-
Degroof Petercam Wealth Management	E3	France		Filiale	intégration globale	100	-	68	-
Société immobilière et financière Industrie Guimard	E3	Belgique		Filiale	intégration globale	100	-	68	-
Orban Finance	E3	Belgique		Filiale	intégration globale	100	-	68	-
Immobilière Cristal Luxembourg SA	E3	Luxembourg		Filiale	intégration globale	100	-	68	-
Petercam Invest	E3	Belgique		Filiale	intégration globale	100	-	100	-

(a) Modification du périmètre

Entrée (E) dans le périmètre :

E1 : Franchissement de seuil
E2 : Création
E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sortie (S) de périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle
S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif
S4 : Fusion absorption
S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale
D2 : Modification de mode de consolidation
D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre
D4 : Entité classée en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

2.3 Autres évènements significatifs de la période

PILIER 2 – GLOBE *(GLOBAL ANTI-BASE EROSION)*

Les nouvelles règles fiscales internationales établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%, sont entrées en vigueur au 1er janvier 2024.

Le premier exercice d'application de ces règles est l'exercice 2024.

Sur la base des dispositions de la Directive européenne adoptée fin 2022 et sa transposition dans les pays de l'union européenne, le Groupe a procédé à une estimation de l'impôt complémentaire GloBE au titre du 1er semestre 2024.

Compte tenu des résultats non matériels de cette estimation, le Groupe n'a pas prévu la comptabilisation d'un montant d'impôt complémentaire GloBE au 30 juin 2024.

En outre, conformément aux amendements à la norme IAS 12, publiés le 23 mai 2023 par l'IASB et adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés liés à la mise en œuvre des règles GloBE.

NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. Chapitre 1 « Rapport d'activité au 1er semestre 2024 - Gestion des risques »)

ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe Crédit Agricole continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macro-économiques retenus pour juin 2024

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2024 avec des projections allant jusqu'à 2027. Ces scénarios intègrent des hypothèses différenciées sur les évolutions de l'environnement international, entraînant notamment des variations dans le rythme de désinflation à l'œuvre et des réponses de politique monétaire par les banques centrales différentes. Des pondérations distinctes sont affectées à chacun de ces scénarios.

- Premier scénario : Scénario « central » (pondéré à 50%)

Le scénario central est celui d'une forme de « normalisation ». Alors que l'impact de la hausse rapide des taux d'intérêt s'est révélé moins négatif que redouté et que, globalement, les marchés du travail ont bien résisté, les prix à la consommation ont fini par décélérer. Après un net ralentissement, l'activité économique réaccélèrerait progressivement à la faveur de la baisse de l'inflation, qui redonne du pouvoir d'achat aux ménages et permet une reprise de la consommation. Dans ce contexte, les banques centrales réduisent graduellement mais prudemment leurs taux directeurs, redonnant un peu de souffle à l'économie.

Lente « normalisation » de l'inflation et de la croissance

Aux États-Unis, l'économie a fait preuve d'une résistance inattendue en 2023 qu'explique principalement une moindre sensibilité aux taux d'intérêt : dotés globalement de bilans sains, de nombreux ménages et entreprises ont pu figer le taux de leur endettement à des niveaux durablement bas, autorisant, au moins à court terme, une meilleure absorption qu'anticipé du resserrement monétaire. Toutefois, le montant de la dette des entreprises arrivant à échéance augmente en 2024 et continuera de croître en 2025. L'impact de la hausse des taux d'intérêt pourrait également s'intensifier lentement sur les ménages avec la remontée progressive du taux hypothécaire effectif. Les hausses de taux devraient ainsi « mordre » davantage à l'occasion de refinancements importants de dette à des taux plus élevés, entraînant une récession légère au quatrième trimestre 2024 et au premier trimestre 2025, une récession seulement légère en raison, essentiellement, d'une remontée modeste du taux de chômage. Après 2,5 % en 2023, ce scénario table sur une croissance de 1,8 % en 2024 et seulement 0,4 % en 2025, en dépit d'un rebond anticipé de la croissance trimestrielle au cours de la dernière partie de l'année 2025 permis par la baisse des taux d'intérêt. Malgré le ralentissement, l'inflation s'est toutefois révélée tenace. La désinflation devrait se poursuivre, mais la perspective d'une récession très modérée et d'une progression des salaires susceptible de rester relativement soutenue plaident en faveur d'une inflation excédant durablement la cible de 2 %.

En zone euro, la croissance a connu un ralentissement marqué. Un mouvement de désinflation est à l'œuvre depuis fin 2022, mais le dernier kilomètre vers la cible de la BCE devrait être plus erratique. La zone euro a évité la récession mais la croissance reste faible et hétérogène au sein de la zone. La bonne tenue du marché du travail, le repli de l'inflation totale (avec un rythme annuel moyen passant de 5,5 % en 2023 vers 2,6 % en 2024 et 2,1 % en 2025) et l'amélioration des conditions de financement permettent d'espérer une reprise de la dépense des agents privés domestiques, notamment de la consommation des ménages. Cela conduit à bâtir un scénario d'un optimisme prudent qui se traduit par une croissance du PIB de 0,7 % en 2024 et 1,5 % en 2025 (après 0,5 % en 2023). Si les perspectives à court terme se sont éclaircies sans être brillantes, à plus long terme, des doutes persistent : les questions relatives, d'une part, à la croissance permise par la nouvelle configuration de taux et d'inflation et, d'autre part, le caractère définitif (ou non) de cette nouvelle normalité monétaire restent en suspens. Par ailleurs, le choc négatif de compétitivité lié à la guerre en Ukraine pourrait avoir « abîmé » de façon plus permanente le potentiel de croissance de la zone.

Réaction des banques centrales : réduction très prudente des taux directeurs

En termes de politique monétaire, le temps est venu de baisser les taux mais avec prudence. Partant d'un niveau très élevé, subissant des chocs et épousant des rythmes de repli un peu chaotiques, l'inflation a conduit les banques centrales à installer leurs taux directeurs sur un plateau durablement élevé.

Après s'être montrée très vigilante, la Fed pourrait débuter un assouplissement monétaire prudent, en procédant à une première baisse de 25 points de base de ses taux au troisième trimestre 2024 puis au quatrième ; la limite supérieure des Fed Funds serait ainsi ramenée à 5,00 % en fin d'année. Avec le recul de la croissance envisagé à la charnière des années 2024-2025, la Fed pourrait accentuer le rythme de ses baisses de taux, ramenant la borne haute à 3,50 % d'ici fin 2025. Compte tenu de la persistance d'une inflation supérieure à l'objectif et d'un taux d'intérêt neutre susceptible d'être plus élevé qu'auparavant, la Fed pourrait se heurter à des difficultés pour réduire davantage ses taux.

Quant à la BCE, l'amélioration sur le front de l'inflation lui permet d'amorcer un desserrement monétaire graduel à partir de juin 2024. Elle devrait baisser ses taux de 75 pdb en 2024, puis faire de même en 2025, ramenant ainsi le taux de dépôt à 2,50 %.

Taux d'intérêt à long terme : une baisse très limitée

Les incertitudes entourant l'inflation ne sont pas entièrement levées en particulier aux États-Unis : il va falloir patienter quelques temps avant de voir les taux longs s'installer sur une trajectoire doucement baissière. Le scénario américain retient des taux à long terme qui ne baisseraient que très graduellement. Le taux des *Treasuries* à dix ans serait d'environ 4,20 % en fin d'année 2024 et de 3,95 % fin 2025.

Dans la zone euro, l'ajustement à la hausse qu'impliquent des anticipations d'assouplissement monétaire un peu trop optimistes, l'absence de récession, mais aussi les déficits budgétaires de nombreux pays importants invitent à ne pas anticiper de baisse nette des rendements des titres d'État européens. Le rendement allemand à dix ans se situerait autour de 2,40 % fin 2024 et de 2,45 % fin 2025. En supposant que se maintiennent les principaux facteurs explicatifs de leur resserrement (assouplissement des conditions financières et moindre volatilité, incitant les investisseurs à se montrer moins adverses aux risques), ce scénario retient des écartements modérés des *spreads* souverains.

◆ Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré » (pondéré à 35%)

Réduction volontaire de la production de pétrole et nouvelle hausse du prix du baril en 2024

Ce scénario intègre de nouvelles tensions inflationnistes en 2024 tirées par une hausse des prix du pétrole résultant d'une politique concertée de réduction plus prononcée de la production de pétrole de la part des pays Opep+. Leur objectif est de parvenir à des prix de vente plus durablement élevés, synonymes de rentrées fiscales plus avantageuses. Par hypothèse, le stress est concentré sur l'année 2024. Une reprise graduelle se met ensuite en place en 2025-2026.

Déclenchement d'un second choc d'inflation

Dans ce scénario, le prix du baril de pétrole (Brent) atteint 140 $ fin 2024 contre 87 $ dans le scénario central et 160 $ dans le scénario adverse sévère ci-dessous. Ce regain de tensions sur les prix énergétiques entraîne une deuxième vague d'inflation aux États-Unis et en Europe en 2024. En Europe, ce choc sur les prix se traduit par un « surplus d'inflation » de l'ordre de 1,4 point par rapport au scénario central, soit une inflation totale à 4 % en 2024 contre 2,6 % dans le scénario central. Aux États-Unis, le choc inflationniste est légèrement moindre, avec un surplus d'inflation de 0,9 point par rapport au scénario central, ce qui fait remonter l'inflation à 3,9 % en 2024 contre 3 % en l'absence de choc.

Répercussions sur la production : un coup de frein modéré

La principale conséquence de ce scénario adverse est la baisse du pouvoir d'achat des ménages et de la consommation privée : moindres dépenses de loisirs, consommation plus sélective (recours accru aux enseignes « discount »), report des intentions d'achats de biens d'équipement. Les excédents d'épargne accumulés durant la crise du Covid se sont réduits et ne servent plus d'amortisseur durant cette nouvelle crise.

Du côté des entreprises, la hausse de coûts de production affecte tout particulièrement le secteur industriel, déjà lourdement impacté par la précédente crise gazière et énergétique : rentabilité plus fragile après les chocs successifs de ces dernières années (Covid, difficultés d'approvisionnement, renchérissement durable de la facture énergétique), repli de l'investissement (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé), légère hausse du taux de chômage.

Or, les mesures de soutien budgétaire aux entreprises et aux ménages deviennent marginales en raison du niveau d'endettement public très élevé en zone euro et du renchérissement du coût de la dette. Il s'ensuit un recul de la croissance en zone euro et aux États-Unis en 2024 et en 2025. La croissance annuelle du PIB en zone euro serait nulle en 2024 (vs + 0,7 % dans le scénario central) et de 0,8 % en 2025 (vs 1,5 %), et celle des États-Unis de 1 % en 2024 (vs + 1,8 %) et de 0,3 % en 2025 (vs 0,4 %).

Réponses des banques centrales et taux à long terme

Les banques centrales relèvent leurs taux directeurs pour lutter contre l'inflation. Le taux de dépôt de la BCE atteint 4,5 % fin 2024 contre 3,25 % dans le scénario central avant de redescendre graduellement à 3 % fin 2027. La Fed relève également son taux des *Fed Funds* à un niveau plus restrictif en 2024 (5,75% contre 5% dans le central pour la borne haute). Ces réponses provoquent une remontée des taux longs souverains (*Bund* à 3,2 % fin 2024 contre 2,4% en central).

◆ Troisième scénario : Scénario « favorable » (pondéré à 5%)

Amélioration de la croissance chinoise

Dans ce scénario, on suppose une amélioration de la croissance chinoise et, par extension, asiatique qui impacterait favorablement l'activité européenne et américaine au travers d'une légère embellie commerciale. Ce regain de dynamisme est orchestré par l'intervention du gouvernement chinois qui met en place un nouveau plan de relance visant à restaurer la confiance des ménages et à soutenir davantage le marché immobilier. Il s'articule, d'une part, autour de mesures d'assouplissement des conditions d'octroi de crédits (baisse des taux et du ratio d'endettement) ainsi que d'incitations diverses (subventions des municipalités par exemple) visant à relancer les programmes de construction et, d'autre part, autour de mesures de soutien aux ménages et à l'emploi des jeunes. Il en résulte une reprise de la construction nécessitant davantage de matières premières et de machines-outils importées (diffusion à ses partenaires commerciaux régionaux mais aussi européens) ainsi qu'une consommation privée plus dynamique en biens d'équipements. L'ensemble de ces mesures se traduit par une croissance chinoise en 2024 meilleure qu'anticipé dans le scénario central : + 5,2 % versus + 4,4 % sans le plan de relance, soit un gain de + 0,8 point de pourcentage.

Hausse de la demande adressée à l'Europe

La meilleure dynamique de la croissance chinoise entraîne une hausse de la demande adressée à la zone euro (les exportations chinoises représentent 7 % des exportations de la zone euro et l'Asie du Nord 11 % des exportations totales) et aux États-Unis liée à l'augmentation des importations chinoises. Cela occasionne un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques et une légère amélioration du commerce mondial. Les défaillances d'entreprises sont moins nombreuses et le taux de chômage plus bas que dans le scénario central.

En Europe, le ralentissement de la croissance est ainsi moins fort que dans le scénario central. Ce « nouveau souffle » permet un sursaut de croissance en zone euro de l'ordre de 0,6 point de PIB en 2024 et de 0,2 point en 2025. La croissance annuelle serait de 1,3 % au lieu de 0,7 % en central en 2024 et de 1,7 % au lieu de 1,5 % en 2025. Aux États-Unis, le soutien additionnel à la croissance en 2024 serait légèrement inférieur (+0,2 point de PIB), soit une croissance portée à + 2 % au lieu de + 1,8 % mais se répercuterait davantage sur 2025 (1,9 % vs 0,4 %).

Réponses des Banques centrales et évolutions financières

La légère amélioration conjoncturelle ne se traduit pas par une modification des profils d'inflation en conséquence, la trajectoire des taux directeurs de la BCE et de la Fed est identique à celle du scénario central pour 2024 et 2025.

S'agissant des taux longs en zone euro, le *Bund* se maintient globalement au même niveau que celui retenu dans le scénario central. Les niveaux de *spreads* français et italiens sont un peu plus modérés. Les marchés boursiers et immobiliers sont mieux orientés que dans le scénario central.

◆ Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » (pondéré à 10%)

Nouveau choc d'inflation en Europe en 2024

On suppose en amont, un enlisement de la guerre russo-ukrainienne conduisant à un nouveau choc d'inflation. Le conflit perdure avec des offensives infructueuses des deux côtés et aucune perspective de trêve ne se profile à court terme. Surgissent également des problèmes ponctuels d'exportation de céréales ukrainiennes et des tensions sporadiques sur les prix des céréales.

Par ailleurs, on suppose également un regain de tensions, brutales et fortes, sur les prix du pétrole et du gaz en 2024 avec des conditions climatiques dégradées (hiver 2024 très rigoureux en Europe, été 2024 très chaud en Asie et en Europe) et un effet concurrence entre l'Europe et l'Asie dans la course au GNL (reprise assez vigoureuse en Chine). Il n'y a pas d'accroissement de l'offre de pétrole des pays Opep+ qui aurait permis d'atténuer la hausse des prix du baril. Enfin, on suppose de nouvelles difficultés du côté du parc nucléaire français accompagnant ce scénario de choc sur les prix de l'énergie.

Le prix du baril de pétrole atteint 160 dollars fin 2024 tandis que le prix du gaz naturel enregistre à nouveau de fortes hausses, pour atteindre une fourchette de 200 à 300 euros/MWh en 2024. Pour rappel, en 2022, les prix moyens du Brent et du gaz naturel (indice Pays-Bas) étaient respectivement de 101 dollars US/baril et de 123 euros/MWh. Et, dans le scénario central, le prix du baril de Brent est anticipé à $87/b et celui du gaz à 40 €/MWh en fin d'année 2024.

Les effets de second tour sur l'inflation (hausse des coûts intermédiaires répercutée en partie sur les prix de vente) contribuent au regain d'inflation en zone euro : hausse d'environ 2 points de pourcentage de la moyenne 2024 par rapport à 2023. En 2025, l'inflation ralentit mais reste élevée, de l'ordre de 5 %.

Réponse budgétaire contrainte par le niveau plus élevé de la dette publique

Face à ce sursaut inflationniste, les gouvernements ne déploient guère de mesures de soutien nationales, après les mesures massives de soutien aux ménages et aux entreprises prises durant la pandémie et la crise énergétique, afin de limiter la détérioration des finances publiques. Il n'y a pas non plus de réponse mutualisée des États européens. Les ratios de dette publiques sont en effet déjà très élevés, notamment en France et en Italie, et vont en outre remonter significativement sous l'effet de la hausse des taux, de la récession et des dépenses d'investissement prévues (transition énergétique et numérique, etc.).

Réponse des Banques centrales

Le scénario central suppose que les resserrements monétaires aient pris fin en 2023. Dans ce scénario, la priorité continue d'être donnée à la maîtrise rapide de l'inflation au détriment de la croissance. Cela se traduit par une poursuite du resserrement monétaire de la *Fed* et de la BCE. On suppose que la *Fed* procède à une hausse supplémentaire portant la borne haute des *Fed Funds* à 5,75 % en 2024, niveau auquel elle reste jusqu'à fin 2025. De son côté, la BCE monte son taux de dépôt à 4,50 % en 2024 puis l'y maintient jusqu'à fin 2025. Un repli graduel est opéré en 2026.

Les taux longs (swap et taux souverains) se redressent fortement en 2024 avant de s'assagir en 2025. La courbe (2 ans-10 ans) est inversée (anticipation du freinage de l'inflation et du repli de l'activité). Fin 2024, le taux du *Bund* à 10 ans se situe à 3,85 % (145 points de base - pdb - de plus que dans le scénario central) et 3,00 % fin 2025 (+ 55 pdb), et le swap 10 ans zone euro à 4,20 % fin 2024 (+ 125 pdb) et à 3,50 % fin 2023 (+ 100 pdb).

Récession en zone euro en 2024-2025

La production industrielle est pénalisée par la nouvelle hausse des prix énergétiques, voire des difficultés d'approvisionnement (gaz par exemple) et la remontée des taux. Les entreprises enregistrent de fortes hausses des coûts de production et une baisse de la demande qui se traduisent par une dégradation de leur profitabilité même si, dans certains secteurs, la hausse des coûts est répercutée en partie sur les prix de vente. On assiste à un recul de l'investissement productif.

Du côté des ménages, le choc inflationniste entraîne une dégradation marquée du pouvoir d'achat. Les mesures budgétaires, très limitées, ne permettent pas d'amortir le choc tandis que le marché du travail se dégrade et que les faibles hausses salariales ne compensent pas la progression des prix. Cette perte de pouvoir d'achat provoque un recul de la consommation et une hausse de l'épargne de précaution.

Le recul du PIB est assez marqué en 2024-2025 en zone euro, de l'ordre de 1,5 % par an avec une baisse un peu plus prononcée en France.

Choc spécifique France

En France, les mécontentements (réforme des retraites, etc.) perdurent. Les revendications salariales face à la perte de pouvoir d'achat ne sont pas satisfaites (transports, énergie, fonction publique, etc.) entraînant un conflit social sévère (du type crise des « gilets jaunes ») et un blocage partiel de l'activité économique. Le gouvernement éprouve de grandes difficultés à mettre en place de nouvelles réformes. La hausse des taux l'OAT 10 ans et la récession économique entraînent une hausse significative des ratios de déficit et de dette publics. Le cumul de la crise sociale et de difficultés politiques et budgétaires conduit à une dégradation du *rating* souverain par Moody's et S&P avec une perspective négative.

Chocs financiers

En conséquence, la France est confrontée à une forte hausse de l'OAT 10 ans et du *spread OAT/Bund* qui avoisine 160 pdb en 2024 et encore 150 pdb en 2025. L'OAT 10 ans atteint 5,45 % fin 2024 et 4,50 % fin 2025. L'Italie souffre également d'une forte hausse du BTP 10 ans et du *spread BTP/Bund* à 290 pdb fin 2024 et 280 fin 2025. Les *spreads* de crédit accusent une hausse marquée notamment sur les sociétés financières.

Les marchés boursiers enregistrent un repli marqué notamment le CAC 40, - 40 % environ sur deux ans (récession, dégradation du *rating*, tensions socio-politiques et budgétaires, hausse des taux).

Face à la remontée significative des taux OAT 10 ans, répercutée sur les taux de crédit, et à la nette dégradation de la conjoncture, les marchés immobiliers résidentiels et commerciaux, en zone euro et en France, enregistrent une correction plus marquée.

▶ Focus sur l'évolution des principales variables macro-économiques dans les quatre scénarios :

	Réf.	Central				Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2023	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027	2024	2025	2026	2027
Zone euro																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,5	0,7	1,5	1,3	1,3	0,0	0,8	1,3	1,3	1,3	1,7	1,4	1,4	-1,6	-1,3	0,9	0,9
Inflation (HICP) - moyenne annuelle	5,4	2,6	2,1	2,2	2,2	4,0	3,0	2,5	2,5	2,5	2,3	2,2	2,2	8,0	5,0	3,5	3,5
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,5	6,7	6,5	6,5	6,5	7,0	7,1	6,9	6,9	6,5	6,3	6,3	6,3	7,6	7,9	7,7	7,7
France																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	1,3	1,5	1,5	-0,2	0,5	1,7	2,0	1,2	1,5	1,5	1,5	-1,9	-1,5	1,3	1,3
Inflation (CPI) - moyenne annuelle	4,9	2,5	2,1	2,0	2,0	3,8	3,1	2,3	2,1	2,6	2,2	2,0	2,0	7,5	4,5	3,5	3,5
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,3	7,9	7,8	7,8	7,8	8,1	8,2	8,1	8,0	7,8	7,7	7,7	7,7	8,0	8,8	8,6	8,6
OAT 10 ans - fin d'année	2,55	2,95	3,10	3,15	3,15	3,70	3,60	3,20	3,20	2,95	3,10	2,90	2,90	5,45	4,50	3,10	3,10

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

▶ **Sur le Périmètre groupe Crédit Agricole CIB :**

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre groupe Crédit Agricole CIB)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
- 1,3%	+ 1,4%	+ 7,9%	- 2,8%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Décomposition Stage 1 / Stage 2 et Stage 3

À fin juin 2024, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 31 % et 69 % des stocks de couverture sur le périmètre groupe Crédit Agricole CIB.

À fin juin 2024, les reprises nettes de provisions Stage 1 / Stage 2 en coût du risque semestriel du groupe Crédit Agricole CIB s'élèvent à + 11 millions d'euros et les dotations nettes de reprises pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions s'élèvent à - 5 millions d'euros, sur la base d'une présentation hors éléments exceptionnels retraités.

2

VARIATION DES VALEURS COMPTABLES ET DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR LA PÉRIODE

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

▶ **Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (*Stage* 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (*Stage* 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (*Stage* 2)						
En millions d'euros	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2023	**34 416**	**(9)**	**22**	**(1)**	**23**	**(23)**	**34 461**	**(33)**	**34 428**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(9)**	**-**	**9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(9)	-	9	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 [1]	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**34 407**	**(9)**	**31**	**(1)**	**23**	**(23)**	**34 461**	**(33)**	**34 428**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**3 489**	**-**	**9**	**-**	**1**	**(1)**	**3 499**	**(1)**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… [2]	18 405	(2)	5	-			18 410	(2)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(17 837)	4	(11)	1	-	-	(17 848)	5	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(1)		-		-		(1)	
Changements dans le modèle / méthodologie		(1)		-		-		(1)	
Variations de périmètre [3]	2 462	-	15	(1)	-	-	2 477	(1)	
Autres	459	-	-	-	1	(1)	460	(1)	
Total	**37 896**	**(9)**	**40**	**(1)**	**24**	**(24)**	**37 960**	**(34)**	**37 926**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte)[4]	(63)		-		-		(63)		
Au 30 juin 2024	**37 833**	**(9)**	**40**	**(1)**	**24**	**(24)**	**37 897**	**(34)**	**37 863**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

[1] Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

[2] Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

[3] Correspond aux encours Degroof Petercam. Les actifs dépréciés ont été comptabilisés pour leurs montants bruts et leurs corrections pour pertes de valeur associées.

[4] Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décôtes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et les variations des créances rattachées.

▶ Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (*Stage* 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (*Stage* 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (*Stage* 2)						
En millions d'euros	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2023	**58 110**	**(11)**	**165**	**(6)**	**479**	**(379)**	**58 754**	**(396)**	**58 358**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 [1]	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**58 110**	**(11)**	**165**	**(6)**	**479**	**(379)**	**58 754**	**(396)**	**58 358**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**(9 331)**	**-**	**32**	**(2)**	**(3)**	**(26)**	**(9 302)**	**(28)**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… [2]	35 974	(4)	165	(1)			36 139	(5)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(45 469)	3	(143)	-	(14)	1	(45 626)	4	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2		-		(17)		(15)	
Changements dans le modèle / méthodologie		(1)		-		-		(1)	
Variations de périmètre [3]	266	-	-	-	-	-	266	-	
Autres	(102)	-	10	(1)	11	(10)	(81)	(11)	
Total	**48 779**	**(11)**	**197**	**(8)**	**476**	**(405)**	**49 452**	**(424)**	**49 028**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) [4]	(112)		-		1		(111)		
Au 30 juin 2024	**48 667**	**(11)**	**197**	**(8)**	**477**	**(405)**	**49 341**	**(424)**	**48 917**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

[1] Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

[2] Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

[3] Correspond aux encours Degroof Petercam. Les actifs dépréciés ont été comptabilisés pour leurs montants bruts et leurs corrections pour pertes de valeur associées.

[4] Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décôtes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et les variations des créances rattachées.

▶ Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (*Stage* 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (*Stage* 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (*Stage* 2)						
En millions d'euros	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2023	**154 077**	**(193)**	**17 279**	**(594)**	**3 818**	**(1 763)**	**175 174**	**(2 550)**	**172 624**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(3 799)**	**(3)**	**3 585**	**43**	**214**	**(52)**	**-**	**(12)**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(4 712)	5	4 712	(28)			-	(23)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	959	(8)	(959)	15			-	7	
Transferts vers Stage 3 [1]	(46)	-	(245)	62	291	(66)	-	(4)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	77	(6)	(77)	14	-	8	
Total après transferts	**150 278**	**(196)**	**20 864**	**(551)**	**4 032**	**(1 815)**	**175 174**	**(2 562)**	**172 612**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**8 612**	**18**	**(1 015)**	**(59)**	**(673)**	**35**	**6 924**	**(6)**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,renégociation… [2]	67 633	(160)	2 306	(75)			69 939	(235)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(62 163)	179	(3 615)	66	(644)	79	(66 422)	324	
Passages à perte					(127)	127	(127)	127	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	(4)	4	(4)	4	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(3)		(44)		(132)		(179)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		4		-		4	
Variations de périmètre [3]	1 910	-	21	-	61	(17)	1 992	(17)	
Autres	1 232	2	273	(10)	41	(26)	1 546	(34)	
Total	**158 890**	**(178)**	**19 849**	**(610)**	**3 359**	**(1 780)**	**182 098**	**(2 568)**	**179 530**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) [4]	(2)		(11)		159		146		
Au 30 juin 2024	**158 888**	**(178)**	**19 838**	**(610)**	**3 518**	**(1 780)**	**182 244**	**(2 568)**	**179 676**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

[1] Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

[2] Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

[3] Correspond aux encours Degroof Petercam. Les actifs dépréciés ont été comptabilisés pour leurs montants bruts et leurs corrections pour pertes de valeur associées.

[4] Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décôtes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et les variations des créances rattachées.

▶ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (*Stage* 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (*Stage* 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (*Stage* 2)					
En millions d'euros	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2023	**10 195**	**(7)**	**-**	**-**	**-**	**(3)**	**10 195**	**(10)**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 [1]	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	**10 195**	**(7)**	**-**	**-**	**-**	**(3)**	**10 195**	**(10)**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**2 342**	**(1)**	**-**	**-**	**-**	**3**	**2 342**	**2**
Réévaluation de juste valeur sur la période	(79)		-		-		(79)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… [2]	3 890	(4)	-	-			3 890	(4)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(2 520)	3	-	-	(3)	-	(2 523)	3
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre [3]	962	-	-	-	-	-	962	-
Autres	89	-	-	-	3	3	92	3
Total	**12 537**	**(8)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**12 537**	**(8)**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) [4]	-		-		-		-	
Au 30 juin 2024	**12 537**	**(8)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**12 537**	**(8)**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

[1] Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

[2] Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

[3] Correspond aux encours Degroof Petercam. Les actifs dépréciés ont été comptabilisés pour leurs montants bruts et leurs corrections pour pertes de valeur associées.

[4] Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

▶ Engagements de financement

En millions d'euros	Engagements sains				Engagements provisionnés (*Stage* 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (*Stage* 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (*Stage* 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2023	**136 084**	**(112)**	**6 435**	**(174)**	**195**	**(18)**	**142 714**	**(304)**	**142 410**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(1 751)**	**(10)**	**1 731**	**5**	**20**	**-**	**-**	**(5)**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(2 391)	4	2 391	(16)			-	(12)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	658	(14)	(658)	21			-	7	
Transferts vers Stage 3 [1]	(18)	-	(12)	-	30	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	10	-	(10)	-	-	-	
Total après transferts	**134 333**	**(122)**	**8 166**	**(169)**	**215**	**(18)**	**142 714**	**(309)**	**142 405**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**4 808**	**5**	**(1 309)**	**1**	**91**	**(19)**	**3 590**	**(13)**	
Nouveaux engagements donnés [2]	54 347	(153)	782	(27)			55 129	(180)	
Extinction des engagements	(51 463)	147	(2 171)	31	(63)	4	(53 697)	182	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		14		(1)		(23)		(10)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		2		-		2	
Variations de périmètre [3]	325	-	-	-	-	-	325	-	
Autres	1 599	(3)	80	(4)	154	-	1 833	(7)	
Au 30 juin 2024	**139 141**	**(117)**	**6 857**	**(168)**	**306**	**(37)**	**146 304**	**(322)**	**145 982**

[1] Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

[2] Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

[3] Correspond aux encours Degroof Petercam. Les engagements dépréciés ont été comptabilisés pour leurs montants bruts et leurs corrections pour pertes de valeur associées.

▶ Engagements de garantie

	Engagements sains				Engagements provisionnés (*Stage* 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (*Stage* 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (*Stage* 2)						
En millions d'euros	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2023	**84 701**	**(16)**	**3 592**	**(15)**	**583**	**(134)**	**88 876**	**(165)**	**88 711**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	**449**	**(2)**	**(481)**	**1**	**32**	**(7)**	**-**	**(8)**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(882)	-	882	(4)			-	(4)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 331	(2)	(1 331)	5			-	3	
Transferts vers Stage 3 [1]	-	-	(32)	-	32	(7)	-	(7)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**85 150**	**(18)**	**3 111**	**(14)**	**615**	**(141)**	**88 876**	**(173)**	**88 703**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**16 877**	**(2)**	**(295)**	**(1)**	**(57)**	**(2)**	**16 525**	**(5)**	
Nouveaux engagements donnés [2]	86 624	(43)	555	(10)			87 179	(53)	
Extinction des engagements	(71 330)	39	(894)	15	(99)	13	(72 323)	67	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		3		(5)		(11)		(13)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		1		-		1	
Variations de périmètre [3]	71	-	-	-	-	-	71	-	
Autres	1 512	(1)	44	(2)	42	(4)	1 598	(7)	
Au 30 juin 2024	**102 027**	**(20)**	**2 816**	**(15)**	**558**	**(143)**	**105 401**	**(178)**	**105 223**

[1] Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

[2] Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

[3] Correspond aux encours Degroof Petercam. Les engagements dépréciés ont été comptabilisés pour leurs montants bruts et leurs corrections pour pertes de valeur associées.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole CIB au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

	30.06.2024						
	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
En millions d'euros	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
Arabie Saoudite	2	-	-	515	517	-	517
Argentine	-	-	-	27	27	-	27
Belgique	1	-	10	354	365	7	372
Brésil	36	-	86	87	209	-	209
Chine	280	-	-	195	475	-	475
Égypte	-	-	-	373	373	-	373
Espagne	1 031	-	-	-	1 031	-	1 031
États-Unis	10 054	-	9	992	11 055	88	11 143
France	-	-	-	895	895	44	939
Hong Kong	70	-	-	1 229	1 299	9	1 308
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	708	-	1 191	1 119	3 018	(2)	3 016
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taïwan	-	-	9	69	78	-	78
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	81	81	-	81
Autres pays souverains	2 725	-	965	5 587	9 277	27	9 304
TOTAL	**14 907**	**-**	**2 270**	**11 523**	**28 700**	**173**	**28 873**

	31.12.2023						
	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
En millions d'euros	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
Arabie Saoudite	-	-	-	326	326	-	326
Argentine	-	-	-	30	30	-	30
Belgique	-	-	-	218	218	(6)	212
Brésil	24	-	153	91	268	-	268
Chine	242	-	-	480	722	-	722
Égypte	-	-	-	377	377	-	377
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
États-Unis	6 024	-	45	857	6 926	(81)	6 845
France	-	-	-	973	973	(48)	925
Hong Kong	57	-	-	1 124	1 181	(9)	1 172
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	1 209	1 170	2 379	4	2 383
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taïwan	-	-	9	-	9	-	9
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	92	92	-	92
Autres pays souverains	2 606	-	802	5 415	8 823	(24)	8 799
TOTAL	**8 953**	**-**	**2 218**	**11 153**	**22 324**	**(164)**	**22 160**

NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 Produits et charges d'intérêts

En millions d'euros	30.06.2024	30.06.2023
Sur les actifs financiers au coût amorti	**10 827**	**8 871**
Opérations avec les établissements de crédit	4 034	3 293
Opérations avec la clientèle	6 134	5 066
Titres de dettes	659	512
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**200**	**87**
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	200	87
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	**738**	**644**
Autres intérêts et produits assimilés	**28**	**14**
PRODUITS D'INTÉRÊTS [1]	**11 793**	**9 616**
Sur les passifs financiers au coût amorti	**(9 222)**	**(7 353)**
Opérations avec les établissements de crédit	(2 761)	(2 168)
Opérations avec la clientèle	(4 211)	(3 281)
Dettes représentées par un titre	(2 115)	(1 795)
Dettes subordonnées	(135)	(109)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	**(431)**	**(326)**
Autres intérêts et charges assimilées	**(44)**	**(30)**
CHARGES D'INTÉRÊTS	**(9 697)**	**(7 709)**

[1] Dont 60,9 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2024 contre 59,3 millions d'euros au 30 juin 2023.

4.2 Produits et charges de commissions

	30.06.2024			30.06.2023		
En millions d'euros	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	6	(23)	(17)	16	(20)	(4)
Sur opérations avec la clientèle	378	(68)	310	341	(72)	269
Sur opérations sur titres	26	(171)	(145)	36	(114)	(78)
Sur opérations de change	4	(19)	(15)	12	(28)	(16)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	219	(161)	58	206	(146)	60
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	188	(109)	79	150	(85)	65
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	220	(59)	161	152	(24)	128
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	**1 041**	**(610)**	**431**	**913**	**(489)**	**424**

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	30.06.2024	30.06.2023
Dividendes reçus	77	18
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(327)	1 610
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	2	3
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	1	21
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option [1]	(250)	(1 346)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 149	1 218
Résultat de la comptabilité de couverture	1	(3)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**1 653**	**1 521**

[1] Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	30.06.2024			30.06.2023		
En millions d'euros	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	**1 471**	**(1 470)**	**1**	**1 692**	**(1 695)**	**(3)**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	535	(933)	(398)	725	(966)	(241)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	936	(537)	399	967	(729)	238
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**64**	**(64)**	**-**	**61**	**(61)**	**-**
Variations de juste valeur des éléments couverts	42	(23)	19	7	(54)	(47)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	22	(41)	(19)	54	(7)	47
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**1 535**	**(1 534)**	**1**	**1 753**	**(1 756)**	**(3)**

◆ Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version *carve-out*). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Crédit Agricole CIB n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2024.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En millions d'euros	30.06.2024	30.06.2023
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables [1]	(23)	(9)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) [2]	11	4
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	**(12)**	**(5)**

[1] Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».
[2] Aucun dividende sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés en 2024 et 2023.

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

En millions d'euros	30.06.2024	30.06.2023
Titres de dettes	1	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**1**	**-**
Titres de dettes	(25)	(8)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(1)	(4)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**(26)**	**(12)**
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI [1]	**(25)**	**(12)**

[1] Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

4.6 Produits (charges) des autres activités

En millions d'euros	30.06.2024	30.06.2023
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Autres produits (charges) nets	11	(7)
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	**11**	**(7)**

4.7 Charges générales d'exploitation

En millions d'euros	30.06.2024	30.06.2023
Charges de personnel	(1 516)	(1 395)
Impôts, taxes et contributions réglementaires [1]	(60)	(320)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(490)	(490)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(2 066)**	**(2 205)**

[1] Pas de charge au titre du Fonds de Résolution Unique au 30 juin 2024 contre 274 millions d'euros au 30 juin 2023.

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds conformément à l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de rétablir la part des engagements de paiement irrévocables dans les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés. Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel complémentaire pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro dans un horizon prévisible ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

Par ailleurs, ce dépôt de garantie classé en débiteurs divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 351 millions d'euros au 30 juin 2024.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	30.06.2024	30.06.2023
Dotations aux amortissements	**(121)**	**(118)**
Immobilisations corporelles [1]	(74)	(76)
Immobilisations incorporelles	(47)	(42)
Dotations (reprises) aux dépréciations	**(1)**	**-**
Immobilisations corporelles	-	-
Immobilisations incorporelles	(1)	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**(122)**	**(118)**

[1] Dont 50,4 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) au 30 juin 2024 contre 55 millions d'euros au 30 juin 2023.

4.9 Coût du risque

En millions d'euros	30.06.2024	30.06.2023
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	**11**	**39**
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	**5**	**(22)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1)	(1)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	12	(23)
Engagements par signature	(6)	2
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	**6**	**61**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(6)	57
Engagements par signature	12	4
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	**(98)**	**(116)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(75)	(86)
Engagements par signature	(23)	(30)
Autres actifs (C)	**-**	**(1)**
Risques et charges (D)	**32**	**5**
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A) + (B) + (C) + (D)	**(55)**	**(73)**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(21)	(21)
Récupérations sur prêts et créances	96	31
comptabilisés au coût amorti	96	31
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(11)	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(3)	(28)
Autres produits	-	25
COÛT DU RISQUE	**6**	**(66)**

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

En millions d'euros	30.06.2024	30.06.2023
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**-**	**-**
Plus-values de cession	1	-
Moins-values de cession	(1)	-
Résultat de cession sur participations consolidées	**-**	**-**
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises [1]	**(18)**	**-**
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	**(18)**	**-**

[1] Frais d'acquisition de Degroof Petercam.

4.11 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

En millions d'euros	30.06.2024	30.06.2023
Charge d'impôt courant	(413)	(320)
Charge d'impôt différé	5	20
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	**(408)**	**(300)**

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

	30.06.2024		
En millions d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	1 954	25,83%	(505)
Effet des différences permanentes		(4,55)%	89
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(0,40)%	8
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,01%	-
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,25)%	5
Changement de taux		0,00%	-
Effet des autres éléments		0,24%	(5)
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		**20,88%**	**(408)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2024.

	30.06.2023		
En millions d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	1 439	25,83%	(372)
Effet des différences permanentes		(1,89)%	27
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,29%	(4)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,03%	-
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,15)%	2
Changement de taux		0,04%	(1)
Effet des autres éléments		(3,30)%	48
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		**20,85%**	**(300)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2023.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

▶ Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	30.06.2024	30.06.2023
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	**165**	**(141)**
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	165	(141)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	**(4)**	**3**
Écart de réévaluation de la période	(21)	(7)
Transferts en résultat	23	10
Autres variations	(6)	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	**(199)**	**168**
Écart de réévaluation de la période	(200)	167
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	1	1
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**54**	**(45)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**16**	**(15)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	**46**	**(10)**
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	**(418)**	**104**
Écart de réévaluation de la période	(412)	107
Transferts en réserves	(6)	(3)
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	**93**	**(13)**
Écart de réévaluation de la période	92	(15)
Transferts en réserves	-	2
Autres variations	1	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**85**	**(26)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(194)**	**55**
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**(178)**	**40**
Dont part du Groupe	(179)	40
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1	-

NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

INFORMATIONS PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

Le portefeuille d'activités s'articule autour de quatre pôles :

- La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international (les activités International Trade & Transaction Banking et les activités d'origination, structuration et arrangement de crédits), ainsi que les activités de financements structurés (financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers) ;
- La banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux, marchés de la dette et trésorerie) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions) ;

Ces deux pôles constituent la quasi-totalité du métier Banque de Financement et d'Investissement (BFI) au sein du pôle Grandes Clientèles de Crédit Agricole S.A.

- La Gestion de fortune est exercée sous la marque mondiale Indosuez Wealth Management, implantée en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne, en Italie et en Asie sur Singapour et Hong Kong. A travers l'opération d'acquisition de Degroof Petercam en juin 2024, le métier renforce son positionnement en Europe. L'activité de Gestion de fortune est présentée au sein du pôle Gestion de l'épargne de Crédit Agricole S.A. ;
- Les Activités hors métier comprennent les différents impacts non imputables aux autres pôles.

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	30.06.2024					
En millions d'euros	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune [1]	Activités hors métiers	CACIB
Produit net bancaire	**1 656**	**1 798**	**3 454**	**570**	**130**	**4 154**
Charges d'exploitation	(720)	(1 001)	(1 721)	(457)	(10)	(2 188)
Résultat brut d'exploitation	**936**	**797**	**1 733**	**113**	**120**	**1 966**
Coût du risque	(1)	8	7	(1)	-	6
Résultat d'exploitation	**935**	**805**	**1 740**	**112**	**120**	**1 972**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2	-	2	-	-	2
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	-	2	(20)	-	(18)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**939**	**805**	**1 744**	**92**	**120**	**1 956**
Impôts sur les bénéfices	(227)	(194)	(421)	(19)	32	(408)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat net	**712**	**611**	**1 323**	**73**	**152**	**1 548**
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	-	(1)	14	-	13
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**713**	**611**	**1 324**	**59**	**152**	**1 535**

[1] Dont contribution Degroof Petercam : + 14 millions d'euros de résultat brut d'exploitation et + 7 millions d'euros de résultat net part du groupe.

	30.06.2023					
En millions d'euros	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
Produit net bancaire	**1 591**	**1 715**	**3 306**	**522**	**-**	**3 828**
Charges d'exploitation	(786)	(1 134)	(1 920)	(399)	(4)	(2 323)
Résultat brut d'exploitation	**805**	**581**	**1 386**	**123**	**(4)**	**1 505**
Coût du risque	(96)	29	(67)	1	-	(66)
Résultat d'exploitation	**709**	**610**	**1 319**	**124**	**(4)**	**1 439**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	**709**	**610**	**1 319**	**124**	**(4)**	**1 439**
Impôts sur les bénéfices	(191)	(139)	(330)	(27)	57	(300)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-	-	1	-	1
Résultat net	**518**	**471**	**989**	**98**	**53**	**1 140**
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	10	-	10
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**518**	**471**	**989**	**88**	**53**	**1 130**

NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	381 495	349 401
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	329	309
Instruments de capitaux propres	300	275
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI [1]	29	34
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	**381 824**	**349 710**
Dont Titres prêtés	10	7

[1] Dont 15 millions d'euros d'OPC au 30 juin 2024 contre 18 millions d'euros au 31 décembre 2023.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction [1]	318 306	295 606
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option [2]	64 575	54 881
VALEUR AU BILAN	**382 881**	**350 487**

[1] Dont 9 millions d'euros de titres empruntés au 30 juin 2024 contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2023.
[2] Dont + 290 millions d'euros relatif au spread émetteur dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables au 30 juin 2024 (le niveau de spread émetteur était de - 128 millions d'euros au 31 décembre 2023).

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole CIB calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

◆ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole CIB, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

◆ Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole CIB est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille.

Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

◆ Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole CIB est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30.06.2024			31.12.2023		
En millions d'euros	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	12 537	21	(36)	10 195	15	(26)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	482	141	(112)	363	45	(109)
TOTAL	**13 019**	**162**	**(148)**	**10 558**	**60**	**(135)**

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	30.06.2024			31.12.2023		
En millions d'euros	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	2 366	4	(4)	2 211	5	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 171	17	(32)	7 984	10	(26)
Total des titres de dettes	**12 537**	**21**	**(36)**	**10 195**	**15**	**(26)**
Total des prêts et créances	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**12 537**	**21**	**(36)**	**10 195**	**15**	**(26)**
Impôts sur les bénéfices		(3)	10		(4)	6
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		**18**	**(26)**		**11**	**(20)**

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

▶ Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30.06.2024			31.12.2023		
En millions d'euros	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	143	108	(2)	35	12	(11)
Titres de participation non consolidés	339	34	(110)	328	33	(98)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**482**	**141**	**(112)**	**363**	**45**	**(109)**
Impôts sur les bénéfices		(19)	3		(4)	3
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		**122**	**(109)**		**41**	**(106)**

▶ Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30.06.2024			31.12.2023		
En millions d'euros	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés [1]	Pertes cumulées réalisées [1]	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés [1]	Pertes cumulées réalisées [1]
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	2	-	-	4	-	(8)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	**2**	**-**	**-**	**4**	**-**	**(8)**
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		**-**	**-**		**-**	**(8)**

[1] Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Prêts et créances sur les établissements de crédit	48 917	58 358
Prêts et créances sur la clientèle	179 676	172 624
Titres de dettes	37 863	34 428
VALEUR AU BILAN	**266 456**	**265 410**

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	46 960	54 813
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux	6 166	6 595
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux	2 050	1 694
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	2 381	3 941
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	**49 341**	**58 754**
Dépréciations	(424)	(396)
VALEUR AU BILAN	**48 917**	**58 358**

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	29 382	29 380
Autres concours à la clientèle	146 665	140 824
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	942	752
Prêts subordonnés	31	34
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	7	10
Comptes ordinaires débiteurs	5 217	4 174
Valeur brute	**182 244**	**175 174**
Dépréciations	(2 568)	(2 550)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**179 676**	**172 624**
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	**-**	**-**
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	**-**	**-**
VALEUR AU BILAN	**179 676**	**172 624**

TITRES DE DETTES

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Effets publics et valeurs assimilées	8 325	7 085
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 572	27 376
Total	**37 897**	**34 461**
Dépréciations	(34)	(33)
VALEUR AU BILAN	**37 863**	**34 428**

6.4 Passifs financiers au coût amorti

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Dettes envers les établissements de crédit	77 208	67 365
Dettes envers la clientèle	183 400	183 332
Dettes représentées par un titre	72 204	69 960
VALEUR AU BILAN	**332 812**	**320 657**

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Comptes et emprunts	72 561	64 332
dont comptes ordinaires créditeurs	22 647	11 506
dont comptes et emprunts au jour le jour	3 294	4 452
Titres donnés en pension livrée	4 647	3 033
VALEUR AU BILAN	**77 208**	**67 365**

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires créditeurs	60 537	57 043
Comptes d'épargne à régime spécial	81	79
Autres dettes envers la clientèle	121 601	125 191
Titres donnés en pension livrée	1 181	1 019
VALEUR AU BILAN	**183 400**	**183 332**

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	70 630	68 395
Emprunts obligataires	1 574	1 565
Autres dettes représentées par un titre	-	-
VALEUR AU BILAN	**72 204**	**69 960**

6.5 Écarts d'acquisition

En millions d'euros	31.12.2023 BRUT	31.12.2023 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écarts de conversion	Autres mouvements	30.06.2024 BRUT	30.06.2024 NET
Banque de financement et d'investissement	655	485	-	-	-	-	-	655	485
Gestion de fortune [1]	629	629	520	-	-	(17)	-	1 132	1 132
TOTAL	**1 284**	**1 114**	**520**	**-**	**-**	**(17)**	**-**	**1 787**	**1 617**

[1] Augmentation de l'écart d'acquisition pour un montant de + 520 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de la banque Degroof Petercam. Cf note 2.1 « Principales opérations de structure ».

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an. Même si les incertitudes induites par le contexte macro-économique, l'environnement de taux et l'état politique en France ne constituent pas à elles seules des indices de perte de valeur, les conséquences impactent l'ensemble des secteurs économiques et notamment le secteur financier. L'impact de ces facteurs d'incertitude est reflété dans les trajectoires financières des différentes lignes métiers mises à jour dans la revue au 30 juin 2024 du budget validé au 31 décembre 2023.

Au cours du deuxième trimestre 2024, Crédit Agricole CIB s'est assuré de l'absence de déviation majeure avec les trajectoires utilisées pour les travaux réalisés au 31 décembre 2023. L'écart positif entre la valeur d'utilité et la valeur consolidée au 31 décembre 2023 est suffisamment confortable pour que Crédit Agricole CIB considère que la mise à jour du test de valorisation au 30 juin 2024 ne conduirait pas à des besoins de dépréciation pour les deux UGT BFI et Gestion de Fortune.

6.6 Provisions

En millions d'euros	31.12.2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Autres mouvements	30.06.2024
Risques sur les produits épargne-logement	-	-	-	-	-	-	-	-
Risques d'exécution des engagements par signature	469	-	203	-	(185)	13	-	500
Risques opérationnels	8	-	4	-	(1)	-	-	11
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	347	7	17	(10)	-	(3)	(57)	301
Litiges divers	169	-	2	(3)	(38)	1	-	131
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	24	5	2	(8)	(2)	-	-	21
TOTAL	**1 017**	**12**	**228**	**(21)**	**(226)**	**11**	**(57)**	**964**

En millions d'euros	31.12.2022	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Autres mouvements	31.12.2023
Risques sur les produits épargne-logement	-	-	-	-	-	-	-	-
Risques d'exécution des engagements par signature	440	-	455	-	(410)	(16)	-	469
Risques opérationnels	15	-	1	(8)	-	-	-	8
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	262	-	25	(20)	(3)	4	79	347
Litiges divers	182	-	47	(31)	(28)	(1)	-	169
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	23	-	17	(11)	(5)	-	-	24
TOTAL	**922**	**-**	**545**	**(70)**	**(446)**	**(13)**	**79**	**1 017**

6.7 Dettes subordonnées

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Dettes subordonnées à durée déterminée	4 296	4 254
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-
VALEUR AU BILAN	**4 296**	**4 254**

6.8 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2024

Au 30 juin 2024, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre de titres au 30.06.2024	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	283 037 792	97,33%	97,33%
SACAM développement [1]	6 485 666	2,23%	2,23%
Delfinances [2]	1 277 888	0,44%	0,44%
TOTAL	**290 801 346**	**100%**	**100%**

[1] Détenu par le Groupe Crédit Agricole.
[2] Détenu par Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2024, le capital social de Crédit Agricole CIB s'élève à 7 851 636 342 euros composé de 290 801 346 actions ordinaires de 27 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

RÉSULTAT PAR ACTION

		30.06.2024	31.12.2023
Résultat net part du Groupe de la période	*(en millions d'euros)*	1 535	2 241
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés	*(en millions d'euros)*	(370)	(693)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	*(en millions d'euros)*	**1 165**	**1 548**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		290 801 346	290 801 346
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		290 801 346	290 801 346
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	*(en euros)*	**4,01**	**5,32**
Résultat de base par action des activités poursuivies	*(en euros)*	**4,01**	**5,32**
Résultat de base par action des activités abandonnées	*(en euros)*	**-**	**0,00**
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	*(en euros)*	**4,01**	**5,32**
Résultat dilué par action des activités poursuivies	*(en euros)*	**4,01**	**5,32**
Résultat dilué par action des activités abandonnées	*(en euros)*	**-**	**0,00**

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à - 370 millions d'euros au titre du premier semestre 2024.

DIVIDENDES

Année de rattachement	Montant du dividende en millions d'euros
2019	512
2020	1 023
2021	553
2022	343
2023	172

Au titre de l'exercice 2023, l'Assemblée générale du 30 avril 2024 de Crédit Agricole CIB a approuvé le versement d'un dividende brut par action de 0,59 euros contre 1,18 euros au titre de l'exercice 2022.

INSTRUMENTS FINANCIERS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les principales émissions des titres super subordonnés à durée indéterminée classées en capitaux propres sont :

					30.06.2024			
Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31.12.2023 En millions de devises d'émissions	Rachats partiels et remboursements En millions de devises d'émissions	Montant en devises au 30.06.2024 En millions de devises d'émissions	Montant en euros au cours d'origine En millions d'euros	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée En millions d'euros	Frais d'émission net d'impôt En millions d'euros	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé En millions d'euros
16/11/2015	EUR	600	-	600	600	851	-	(251)
09/06/2016	USD	720	-	720	635	475	-	160
27/06/2018	EUR	500	-	500	500	182	-	318
24/09/2018	EUR	500	-	500	500	161	-	339
26/02/2019	USD	470	-	470	414	166	-	248
18/06/2019	EUR	300	-	300	300	86	-	214
27/01/2020	EUR	500	-	500	500	103	-	397
04/02/2021	USD	730	-	730	609	157	-	452
23/03/2021	EUR	200	-	200	200	22	-	178
23/03/2021	EUR	400	-	400	400	45	-	355
23/06/2021	EUR	220	-	220	220	24	-	196
23/06/2021	EUR	930	-	930	930	96	-	834
25/06/2021	EUR	1 500	-	1 500	1 500	159	-	1 341
28/03/2022	EUR	450	-	450	450	55	-	395
28/03/2022	EUR	500	-	500	500	61	-	439
30/06/2022	EUR	150	-	150	150	23	-	127
28/09/2022	EUR	330	-	330	330	49	-	281
28/09/2022	EUR	100	-	100	100	15	-	85
05/12/2022	EUR	300	-	300	300	34	-	266
05/12/2022	EUR	250	-	250	250	28	-	222
23/12/2022	EUR	600	-	600	600	70	-	530
15/12/2023	EUR	270	-	270	270	11	-	259
25/06/2024	EUR	-	-	200	200	-	-	200
TOTAL					**10 458**	**2 873**	**-**	**7 585**

Au 31 décembre 2023, le montant des émissions était de 10 258 millions d'euros au cours d'origine et de - 2 503 millions d'euros en rémunération Part du Groupe cumulée.

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Titres super-subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(370)	(693)
Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	96	179

NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Engagements donnés	**276 453**	**242 513**
Engagements de financement	**146 304**	**142 714**
Engagements en faveur des établissements de crédit	5 718	6 083
Engagements en faveur de la clientèle	140 586	136 631
Engagements de garantie	**105 810**	**89 272**
Engagements d'ordre des établissements de crédit	6 806	7 522
Engagements d'ordre de la clientèle	99 004	81 750
Engagements sur titres	**24 339**	**10 527**
Titres à livrer	24 339	10 527
Engagements reçus	**218 213**	**196 757**
Engagements de financement	**2 710**	**1 432**
Engagements reçus des établissements de crédit	1 214	536
Engagements reçus de la clientèle	1 496	896
Engagements de garantie	**190 471**	**185 287**
Engagements reçus des établissements de crédit	11 103	8 718
Engagements reçus de la clientèle	179 368	176 569
Engagements sur titres	**25 032**	**10 038**
Titres à recevoir	25 032	10 038

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH …)	95 912	94 047
Titres prêtés	10	7
Dépôts de garantie sur opérations de marché	34 300	31 291
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	136 610	116 633
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	**266 832**	**241 978**
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	9	8
Titres et valeurs reçus en pension	218 401	201 380
Titres vendus à découvert	55 039	55 843
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	**273 450**	**257 231**

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au cours du premier semestre 2024, Crédit Agricole CIB a apporté 7,40 milliards d'euros de créances en garantie directement ou dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 8,43 milliards d'euros en 2023. Crédit Agricole CIB conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB a apporté 2,56 milliards d'euros de créances auprès de la Réserve Fédérale des États-Unis (FED) contre 2,75 milliards d'euros en 2023.

NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes retenus par Crédit Agricole CIB

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale de Crédit Agricole CIB à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de Crédit Agricole CIB.

Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

Le groupe Crédit Agricole CIB n'a pas opéré en 2024 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion « *d'exit price* »).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de données observables ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers …) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue *via* les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », Crédit Agricole CIB intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (*Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment*) ;
- aux coûts et gains futurs de financement (*Funding Valuation Adjustment/Initial Margin Valuation Adjustment/Colateral Valuation Adjustment*) ;
- au risque de liquidité associé au collatéral (*Liquidity Valuation Adjustment*).

AJUSTEMENT CVA

Le CVA (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS côtés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

AJUSTEMENT DVA

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole CIB fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS Crédit Agricole S.A. pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

AJUSTEMENT FVA

Le FVA (*Funding Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (*Assets & Liabilities Management*). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les *Spreads* de *funding* ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (*Initial Margin Value Adjustment*) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

AJUSTEMENT COLVA

La ColVA (*Colateral Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC collatéralisés par des titres non souverains les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de refinancement propre de ces titres (sur le marché du Repo). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions pondérés par un *spread* spécifique.

Selon les cas, cet ajustement peut prendre la forme d'une provision spécifique ou être intégré dans les *Mark-to-Market* via une courbe d'actualisation spécifique.

AJUSTEMENT LVA

Le LVA (*Liquidity Valuation Adjustment*) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (*Credit Support Annex*), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

▶ Actifs financiers valorisés à la juste valeur

En millions d'euros	30.06.2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**381 495**	**58 703**	**307 321**	**15 471**
Créances sur les établissements de crédit	2 633	-	2 613	20
Créances sur la clientèle	1 677	-	-	1 677
Titres reçus en pension livrée	170 706	-	162 501	8 205
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	62 341	58 548	3 450	343
Instruments dérivés	144 138	155	138 757	5 226
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**329**	**83**	**23**	**223**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**300**	**79**	**-**	**221**
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**29**	**4**	**23**	**2**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	29	4	23	2
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**-**	**-**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**13 019**	**11 661**	**909**	**449**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	**482**	**33**	**-**	**449**
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	**12 537**	**11 628**	**909**	**-**
Instruments dérivés de couverture	**3 695**	**-**	**3 695**	**-**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**398 538**	**70 447**	**311 948**	**16 143**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			565	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		762		348
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		15	5 277	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**776**	**5 843**	**348**

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 3 concernent essentiellement les actions et autres titres à revenus variables.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

En millions d'euros	31.12.2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**349 401**	**47 528**	**284 321**	**17 552**
Créances sur les établissements de crédit	1 346	-	1 331	15
Créances sur la clientèle	654	-	-	654
Titres reçus en pension livrée	162 015	-	151 788	10 227
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	51 685	47 503	3 338	844
Instruments dérivés	133 701	25	127 864	5 812
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**309**	**78**	**29**	**202**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**275**	**75**	**-**	**200**
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**34**	**3**	**29**	**2**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	34	3	29	2
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**-**	**-**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**10 558**	**9 641**	**602**	**315**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	**363**	**48**	**-**	**315**
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	**10 195**	**9 593**	**602**	**-**
Instruments dérivés de couverture	**2 271**	**-**	**2 271**	**-**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**362 539**	**57 247**	**287 223**	**18 069**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			276	26
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		364		1 392
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		6	2 029	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**370**	**2 305**	**1 418**

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction. La revue de la cartographie d'observabilité a conduit au cours de l'année au reclassement de Niveau 2 vers le Niveau 3 de 881 millions d'euros sur les instruments de dérivés et de 134 millions d'euros sur les titres reçus en pension livrée.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

▶ Passifs financiers valorisés à la juste valeur

En millions d'euros	30.06.2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**318 306**	**55 013**	**257 198**	**6 095**
Titres vendus à découvert	55 049	54 918	121	10
Titres donnés en pension livrée	130 782	-	127 980	2 802
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	132 475	95	129 097	3 283
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**64 575**	**-**	**47 442**	**17 133**
Instruments dérivés de couverture	**3 377**	**-**	**3 377**	**-**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**386 258**	**55 013**	**308 017**	**23 228**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		9		1 208
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	5 220	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**9**	**5 220**	**1 208**

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent les ventes à découvert.

En millions d'euros	31.12.2023	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**295 606**	**55 778**	**234 509**	**5 319**
Titres vendus à découvert	55 851	55 754	86	11
Titres donnés en pension livrée	112 581	-	109 589	2 992
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	127 174	24	124 834	2 316
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**54 881**	**-**	**36 571**	**18 310**
Instruments dérivés de couverture	**3 993**	**-**	**3 993**	**-**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**354 480**	**55 778**	**275 073**	**23 629**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	10
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		5		1 203
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	1 509	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**5**	**1 509**	**1 213**

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option. La revue de la cartographie d'observabilité a conduit au cours de l'année au reclassement de 572 millions d'euros de Niveau 2 vers le Niveau 3 sur les instruments de dérivés et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ainsi qu'un reclassement de 600 millions d'euros de Niveau 3 vers le Niveau 2 sur les titres donnés en pension livrée.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

LES INSTRUMENTS CLASSÉS EN NIVEAU 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

LES INSTRUMENTS CLASSÉS EN NIVEAU 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

Titres reçus / donnés en pension livrée

Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les *caps*, *floors, swaptions*, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type *swaps* annulables, paniers de change sur devises majeures ;
  ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;
- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

LES INSTRUMENTS CLASSÉS EN NIVEAU 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée en résultat soit sur la période d'inobservabilité, soit sur la maturité du deal lorsque l'inobservabilité des facteurs n'est pas liée à la maturité.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

Titres reçus / donnés en pension livrée

Créances sur la clientèle

Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables.

Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devises, index…) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacent ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
  - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
  - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
  - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice. Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
  - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
  - les produits hybrides taux/change long terme de type *Power Reverse Dual Currency*, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
  - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions).

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

▶ Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

En millions d'euros	**Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3**	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI		Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables
							Actions et autres titres à revenu variable et Titres de participation non consolidés	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		
SOLDE DE CLÔTURE (31.12.2023)	**18 069**	**15**	**654**	**10 227**	**844**	**5 812**	**200**	**-**	**2**	**315**	**-**
Gains / pertes de la période [2]	(37)	-	(4)	(171)	(103)	130	5	-	-	106	-
Comptabilisés en résultat	(145)	-	(6)	(171)	(103)	133	2	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	108	-	2	-	-	(3)	3	-	-	106	-
Achats de la période	7 189	20	1 295	5 150	97	620	-	-	-	7	-
Ventes de la période	(750)	-	(266)	-	(481)	(1)	-	-	-	(2)	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(3 423)	-	(2)	(2 995)	-	(426)	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	39	-	-	-	-	-	16	-	-	23	-
Transferts [1]	(4 944)	(15)	-	(4 006)	(14)	(909)	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	348	-	-	-	-	348	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(5 292)	(15)	-	(4 006)	(14)	(1 257)	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (30.06.2024)	**16 143**	**20**	**1 677**	**8 205**	**343**	**5 226**	**221**	**-**	**2**	**449**	**-**

[1] La revue de la cartographie d'observabilité a conduit au cours de l'année au reclassement de Niveau 3 vers le Niveau 2 de 3 000 millions d'euros sur les titres reçus en pension livrée. Pour les instruments de dérivés cette revue a conduit à un reclassement de Niveau 3 vers le Niveau 2 de 331 millions d'euros et à un reclassement de Niveau 2 vers le Niveau 3 de 316 millions d'euros.

[2] Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains / pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	**(37)**
Comptabilisés en résultat	(145)
Comptabilisés en capitaux propres	108

▶ Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

En millions d'euros	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
SOLDE DE CLOTURE (31.12.2023)	**23 629**	**11**	**2 992**	**-**	**-**	**-**	**2 316**	**18 310**	**-**
Gains / pertes de la période [2]	41	-	(43)	-	-	-	104	(20)	-
Comptabilisés en résultat	320	-	(43)	-	-	-	107	256	-
Comptabilisés en capitaux propres	(279)	-	-	-	-	-	(3)	(276)	-
Achats de la période	2 731	-	2 015	-	-	-	507	209	-
Ventes de la période	(190)	-	-	-	-	-	(5)	(185)	-
Emissions de la période	4 052	-	-	-	-	-	-	4 052	-
Dénouements de la période	(3 023)	(1)	(713)	-	-	-	(228)	(2 081)	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts [1]	(4 012)	-	(1 449)	-	-	-	589	(3 152)	-
Transferts vers niveau 3	1 208	-	-	-	-	-	982	226	-
Transferts hors niveau 3	(5 220)	-	(1 449)	-	-	-	(393)	(3 378)	-
SOLDE DE CLÔTURE (30.06.2024)	**23 228**	**10**	**2 802**	**-**	**-**	**-**	**3 283**	**17 133**	**-**

[1] La revue de la cartographie d'observabilité a conduit au cours de l'année au reclassement de Niveau 3 vers le Niveau 2 de 350 millions d'euros sur les titres donnés en pension livrée et 2 586 millions d'euros de Niveau 3 vers le Niveau 2 sur les instruments de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option. Pour les instruments de dérivés cette revue a conduit à un reclassement de Niveau 3 vers le Niveau 2 de 281 millions d'euros et à un reclassement de Niveau 2 vers le Niveau 3 de 905 millions d'euros.

[2] Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains / pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	**41**
Comptabilisés en résultat	320
Comptabilisés en capitaux propres	(279)

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

9.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

En millions d'euros	30.06.2024	31.12.2023
Marge différée au 1er janvier	**359**	**241**
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	140	250
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(199)	(132)
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	**300**	**359**

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

9.4 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test « *Solely Payments of Principal & Interests* » ou test « SPPI »).

Les valeurs comptables de ces instruments financiers incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, leur valeur comptable inclut la juste valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de juste valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur la durée de vie de l'instrument.

L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2024 s'élève à 37 863 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 37 834 millions d'euros, soit une moins-value latente de 29 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 34 428 et 34 432 millions d'euros, soit une plus-value latente de 4 millions d'euros.

NOTE 10 : PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du Groupe Crédit Agricole, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Relations avec le Groupe Crédit Agricole

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du Groupe Crédit Agricole sont résumés dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	30.06.2024
Actif	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	56 178
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	94
Actifs financiers au coût amorti	38 312
Actifs d'impôts courants et différés	116
Comptes de régularisation et actifs divers	22 174
Immobilisations corporelles	235
Passif	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	37 305
Passifs financiers au coût amorti	56 872
Passifs d'impôts courants et différés	229
Comptes de régularisation et passifs divers	19 938
Provisions	-
Dettes subordonnées	4 297
Réserves (Emissions AT1)	10 089
Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	1 216
Engagements de financement	397
Engagements de garantie	819
Engagements reçus	6 491
Engagements de financement	581
Engagements de garantie	5 910

Les actifs et passifs financiers au coût amorti traduisent les relations de trésorerie existant entre Crédit Agricole CIB et Groupe Crédit Agricole.

Les actifs et passifs à la juste valeur par résultat concernent principalement les instruments dérivés de transaction qui sont pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du Groupe Crédit Agricole pour lesquelles Crédit Agricole CIB assure la relation avec le marché.

Les comptes de régularisation enregistrent principalement les appels de marge (ou marges variables) et les dépôts de garantie donnés ou reçus sous forme d'espèce dans le cadre des opérations de dérivés.

Crédit Agricole CIB détenu par le Groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A.

A ce titre, Crédit Agricole S.A. indemnise le sous-groupe Crédit Agricole CIB de ses déficits fiscaux imputables sur les bénéfices fiscaux du Groupe Crédit Agricole.

Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du groupe.

Au 30 juin 2024, les encours déclarés par les entités du groupe Crédit Agricole CIB avec son partenaire UBAF, non éliminés au bilan et hors bilan sont de :

En millions d'euros	30.06.2024
Actif	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2
Actifs financiers au coût amorti	-
Comptes de régularisation et actifs divers	1
Passif	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2
Passifs financiers au coût amorti	8
Comptes de régularisation et passifs divers	17
Provisions	-
Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	25
Engagements de financement	-
Engagements de garantie	25
Engagements reçus	-
Engagements de financement	-
Engagements de garantie	-

NOTE 11 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2024

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture.

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE
PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2024 AU 30 JUIN 2024

Aux Actionnaires
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank
12 Place des États-Unis
CS 70052
92547 Montrouge Cedex

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L.451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, relatifs à la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

4.1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

4.2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 août 2024

Forvis Mazars S.A.		**PricewaterhouseCoopers Audit**	
Jean Latorzeff	Olivier Gatard	Agnès Hussherr	Bara Naija

3
SOMMAIRE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION 79

2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ 79

2.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2024 79

2.2. COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2024 83

2.3. COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2024 83

2.4. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2024 83

2.5. COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE AU 30 JUIN 2024 83

2.6. COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2024 83

2.7. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ DE DIRECTION AU 30 JUIN 2024 84

3. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 85

1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION

Au 9 août 2024, les notations de crédits de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) auprès des agences de notation sont les suivantes :

	Notation court terme	Notation long terme	Dernier changement de notation
Moody's	Prime-1	Aa3 [Stable]	15 décembre 2023
Standard & Poor's	A-1	A+ [Stable]	26 octobre 2023
FitchRatings	F1+	AA- [Stable]	10 janvier 2024

2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ

2.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2024

Président
- M. Philippe BRASSAC

Administrateurs
- Mme Laure BELLUZZO
- Mme Sonia BONNET-BERNARD*
- M. Paul CARITE
- Mme Marlène DOLVECK*
- M. Benoît FAYOL*** [en remplacement de M. Claude VIVENOT à compter du 30 avril 2024]
- M. Guy GUILAUMÉ
- M. Luc JEANNEAU
- M. Jean-Guy LARRIVIÈRE****
- M. Abdel-Liacem LOUAHCHI**
- Mme Meritxell MAESTRE CORTADELLA*
- Mme Anne-Laure NOAT*
- Mme Carol SIROU*
- M. Odet TRIQUET
- M. Emmanuel VEY
- Mme Valérie WANQUET

Censeurs
- M. Pascal QUINEAU***** [en remplacement de M. Émile LAFORTUNE à compter du 30 avril 2024]
- M. Christian ROUCHON

* *Administrateurs indépendants*
** *Administrateur représentant les salariés réélu en novembre 2023*
*** *Administrateur nommé par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2024*
**** *Administrateur représentant les salariés réélu en juin 2024*
***** *Censeur nommé par le Conseil d'administration du 30 avril 2024*

Biographies résumées et fonctions exercées au 30 juin 2024 par Messieurs Benoît FAYOL (administrateur à compter du 30 avril 2024), Jean-Guy LARRIVIÈRE (administrateur élu par les salariés à compter du 26 juin 2024) et Pascal QUINEAU (censeur à compter du 30 avril 2024)

Benoît FAYOL

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : **Administrateur**

Adresse professionnelle : CRCAM Charente Périgord - 28-30 rue d'Epagnac - 16800 Soyaux - France

› **NÉ EN 1970**

NATIONALITÉ

Française

PREMIÈRE NOMINATION

2024

ÉCHÉANCE DU MANDAT

2025

ANCIENNETÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

< 1 an

Ne détient aucune action de Crédit Agricole CIB

› BIOGRAPHIE RÉSUMÉE

Diplômé d'un Brevet de Technicien Agricole en 1992, il s'installe comme associé gérant d'une exploitation agricole (GAEC de la Roque) avec ses deux frères puis diversifie son activité en arboriculture noix et prunes en 2017. Il occupe consécutivement dans son département de Dordogne les fonctions de Président des Jeunes Agriculteurs en 2002 puis de la FDSEA en 2005, tout en intégrant la Chambre d'Agriculture en 2001 pour en devenir Vice-Président de 2007 à 2013. C'est en 2003 qu'il rejoint le Groupe Crédit Agricole comme administrateur et Président de Caisse Locale en Dordogne tout en intégrant le Conseil d'administration de la Caisse Régionale Charente-Périgord pour en devenir Vice-Président en 2009 et enfin Président en 2020.

De plus, il occupe divers mandats au sein de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) et d'autres mandats d'administrateurs notamment dans le domaine des assurances de spécialités et la Banque privée.

› PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISES

- Responsabilité sociétale et environnementale (RSE)
- Planification stratégique
- Gouvernance

› FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2024

Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole

- Président : CRCAM Charente Périgord ;
- Administrateur : Caisse locale des deux Rives ; CFM Indosuez (Monaco) ;
- Membre du Conseil de surveillance : CAMCA Courtage

Dans des sociétés extérieures au Groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé

—

Dans d'autres structures extérieures au Groupe Crédit Agricole

- Gérant : GAEC de la Roque ; SARL Fruits secs de la Roque

› FONCTIONS ÉCHUES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (L'ANNÉE DE FIN DU MANDAT EST INDIQUÉE ENTRE PARENTHÈSES)

Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole

Président : Caisse locale de Beaumont (2019)

Dans des structures extérieures au Groupe Crédit Agricole

—

Jean-Guy LARRIVIÈRE

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : **Administrateur (élu par les salariés)**
Adresse professionnelle : 12, place des États-Unis – CS 70052 - 92547 Montrouge Cedex - France

› NÉ EN 1975

NATIONALITÉ
Française

PREMIÈRE NOMINATION
2020

ÉCHÉANCE DU MANDAT
2026

ANCIENNETÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
> 3 ans

Ne détient aucune action de Crédit Agricole CIB

› BIOGRAPHIE RÉSUMÉE

Diplômé de l'Institut d'Administration d'Entreprises, Jean-Guy Larrivière entre au Crédit Lyonnais en 2001 après une première expérience bancaire à Rabobank au Canada. Après avoir travaillé au sein du Département Grandes Entreprises, il évolue vers le Département International de Crédit Agricole CIB en 2005 puis couvre la zone Afrique à compter de 2009. Il rejoint Crédit du Maroc, ancienne filiale de Crédit Agricole S.A., en 2016, afin de développer les relations avec les multinationales. En 2019, il revient chez Crédit Agricole CIB au sein du Pôle d'Accompagnement à l'International et devient Administrateur élu par les salariés de 2020 à 2023. Il a été réélu en tant qu'Administrateur salarié le 26 juin 2024.

› PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISES

- Marchés financiers
- Réglementation bancaire
- International

› FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2024

Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole

- Administrateur : CA Sports (association)

Dans des sociétés extérieures au Groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises sur un marché réglementé

—

Dans d'autres structures extérieures au Groupe Crédit Agricole

—

› FONCTIONS EXERCÉES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (L'ANNÉE DE FIN DU MANDAT EST INDIQUÉE ENTRE PARENTHÈSES)

Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole

- Administrateur (Membre du Comité des rémunérations) : Crédit Agricole CIB (2023)

Dans des structures extérieures au Groupe Crédit Agricole

—

Pascal QUINEAU

Fonction exercée dans la Société Crédit Agricole CIB : **Censeur**

Adresse professionnelle : CRCAM de la Réunion et de Mayotte - Parc Jean de Cambiaire Cité des Lauriers - 97400 ST-DENIS FRANCE

› NÉ EN 1963

NATIONALITÉ

Française

› BIOGRAPHIE RÉSUMÉE

Monsieur Pascal Quineau est Président de la Caisse régionale de la Réunion et de Mayotte depuis 2022. Il est également administrateur de l'Association pour le développement industriel de La Réunion (ADIR) et Administrateur de Caisse locale depuis 1998, il est devenu Administrateur de la Caisse régionale en 2010. Il a été Président de l'Union réunionnaise des coopératives agricoles (URCOOPA) et de la coopérative agricole OVOCOOP.

Fort de sa connaissance du territoire, Pascal Quineau a une expérience significative dans l'industrie agroalimentaire et une bonne connaissance du monde économique.

› PRINCIPAUX DOMAINES D'EXPERTISES

- Responsabilité sociétale et environnementale (RSE)
- Gouvernance
- Management d'entreprise

PREMIÈRE NOMINATION

2024

ÉCHÉANCE DU MANDAT

2026

ANCIENNETÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

< 1 an

Ne détient aucune action de Crédit Agricole CIB

› FONCTIONS EXERCÉES AU 30 JUIN 2024

Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole

- Président : CRCAM Réunion et Mayotte ; Caisse Locale de Saint Gilles

Dans des sociétés extérieures au Groupe Crédit Agricole dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé

—

Dans d'autres structures extérieures au Groupe Crédit Agricole

- Administrateur : ADIR
- Associé exploitant : EARL Les poulettes de Tan Rouge
- Gérant : SAS RUN Conseil AVI

› FONCTIONS ÉCHUES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (L'ANNÉE DE FIN DU MANDAT EST INDIQUÉE ENTRE PARENTHÈSES)

Dans des sociétés du Groupe Crédit Agricole

—

Dans des structures extérieures au Groupe Crédit Agricole

- Président : OVOCOOP (2023) ; Groupe URCOOPA (2022) ; CILAM (2022)
- Administrateur : URCOOPA (2023) ; CANE (2023)

2.2. COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2024

- M. Xavier MUSCA – Directeur général
- M. Jean-François BALAŸ – Directeur général délégué
- M. Olivier BÉLORGEY – Directeur général délégué
- M. Pierre GAY – Directeur général délégué

2.3. COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2024

- Mme Anne-Laure NOAT, Présidente et administratrice indépendante
- Mme Sonia BONNET-BERNARD, Administratrice indépendante
- M. Paul CARITE, Administrateur
- Mme Meritxell MAESTRE CORTADELLA, Administratrice indépendante
- Mme Carol SIROU, Administratrice indépendante
- M. Odet TRIQUET, Administrateur

2.4. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2024

- Mme Sonia BONNET-BERNARD, Présidente et administratrice indépendante
- Mme Marlène DOLVECK, Administratrice indépendante
- M. Guy GUILAUMÉ, Administrateur
- Mme Meritxell MAESTRE CORTADELLA, Administratrice indépendante
- Mme Anne-Laure NOAT, Administratrice indépendante
- M. Emmanuel VEY, Administrateur

2.5. COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE AU 30 JUIN 2024

- Mme Meritxell MAESTRE CORTADELLA, Présidente et administratrice indépendante
- Mme Sonia BONNET-BERNARD, Administratrice indépendante
- M. Luc JEANNEAU, Administrateur

2.6. COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2024

- Mme Anne-Laure NOAT, Présidente et administratrice indépendante
- Mme Marlène DOLVECK, Administratrice indépendante
- M. Luc JEANNEAU, Administrateur
- M. Abdel-Liacem LOUAHCHI, Administrateur élu par les salariés

2.7. COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ DE DIRECTION AU 30 JUIN 2024

La composition du Comité exécutif de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 30 juin 2024 est la suivante :

▪ Xavier MUSCA	Directeur général
▪ Jean-François BALAŸ	Directeur général délégué
▪ Olivier BÉLORGEY	Directeur général délégué
▪ Pierre GAY	Directeur général délégué
▪ Pierre DULON	Directeur général adjoint – Global IT et OPC - Operations, Premises & Countries COOs
▪ Didier GAFFINEL	Directeur général adjoint - Global Coverage and Investment Banking
▪ Natacha GALLOU	Directrice générale adjointe - Risk & Permanent Control
▪ Anne-Catherine ROPERS	Directrice générale adjointe - Human Resources
▪ Stéphane DUCROIZET	SRO Amériques
▪ Jean-François DEROCHE	SRO Asie-Pacifique
▪ Georg ORSSICH	SRO Europe (hors France)

LE COMITÉ DE DIRECTION EST COMPOSÉ AU 30 JUIN 2024 DU COMITÉ EXÉCUTIF AUQUEL SE RAJOUTENT :

Comité de direction :

▪ Hatem MASMOUDI	SRO Moyen-Orient et Afrique
▪ Frank SCHÖNHERR	SCO Allemagne
▪ Jamie MABILAT	SCO Italie
▪ Hubert REYNIER	SCO Royaume-Uni
▪ Anne ROBERT	Communication & Strategy-Communication
▪ Laurent CHENAIN	Corporate & Leveraged Finance
▪ Julian HARRIS	Debt restructuring & Advisory Services
▪ Fabrice SCHWARTZ	Distribution & Asset Rotation
▪ Danielle BARON	Energy & Real Assets
▪ Laurent COTE	Execution Management Crédit Agricole S.A. / Crédit Agricole CIB
▪ Frédéric BAUDOUIN	Finance & Procurement
▪ Anne GIRARD	Global Compliance
▪ Séverine MOULLET	Global Coverage and Investment Banking - Coverage France
▪ Nicolas CHAPIN	Global Coverage and Investment Banking - Global Coverage Organisation
▪ Laurent CAPES	Global Coverage and Investment Banking - Global Investment Banking
▪ Anne HIEBLER	Global Coverage and Investment Banking - Global Investment Banking – Mergers & Acquisitions
▪ Octavio LIEVANO	Global Coverage and Investment Banking - Multinational Corporates
▪ Sylvia CALVELLO	Global Coverage and Investment Banking - Private Investment Banking
▪ Tanguy CLAQUIN	Global Coverage and Investment Banking - Sustainable Banking
▪ Arnaud D'INTIGNANO	Global Markets Division - Capital Markets Funding
▪ Sébastien DOMANICO	Global Markets Division - Client Advisory, Solutions and Hedging
▪ Walid ASSAF	Global Markets Division - Global Markets Trading
▪ François RAMEAU	Inspection Générale
▪ Yves-Marie GAYET	International Trade & Transaction Banking
▪ Pierre-Yves BOLLARD	IT & Operations services - Global IT
▪ Éric LECHAUDEL	IT & Operations services - Operations, Premises & Country COOs
▪ Bruno FONTAINE	Legal
▪ Didier REBOUL	Pôle ETI du Groupe Crédit Agricole

3. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article L.511-99 du Code monétaire et financier, le Comité des nominations et de la gouvernance, constitué par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, a examiné l'objectif à atteindre concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration, ainsi que la politique à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.225-17 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Conformément à l'article L.225-18-1 du Code de commerce, cette représentation équilibrée doit s'établir pour Crédit Agricole CIB à une proportion qui ne peut être inférieure à 40% pour chaque sexe.

La proportion de femmes parmi les administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est de 50% à l'issue de l'Assemblée générale du 30 avril 2024 (1). La Banque s'est donnée pour objectif de maintenir ce ratio à un niveau au moins égal à 40% pour chaque sexe. La politique définie à cette fin passe notamment par la recherche active de candidatures de qualité d'administrateurs hommes ou femmes permettant de continuer à respecter ce ratio en cas d'évolution de la composition du Conseil d'administration, tout en assurant une complémentarité dans les parcours, les expériences et les compétences des administrateurs visant à répondre aux attentes de Crédit Agricole CIB et des textes applicables en termes de compétence individuelle et collective des membres du Conseil d'administration.

(1) 46% à l'issue de l'Assemblée générale du 3 mai 2023 puis 50% au 31 décembre 2023.

4
SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ 87

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES 88

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES AU 30 JUIN 2024* 88

3. TABLE DE CONCORDANCE 89

1. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ

◆ Responsable du Document d'enregistrement universel

Xavier Musca, Directeur Général de Crédit Agricole CIB.

◆ Attestation du responsable

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance du document située à la fin de ce document présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 9 août 2024

Le Directeur général de Crédit Agricole CIB
Xavier Musca

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires au 30 juin 2024*

Commissaires aux comptes titulaires	
Forvis Mazars Membre du réseau Forvis Mazars	PricewaterhouseCoopers Audit Membre du réseau PricewaterhouseCoopers
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Olivier Gatard et Jean Latorzeff	Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles Société représentée par : Agnès Hussherr et Bara Naija
Siège social : Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex	Siège social : 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Mandats des Commissaires aux comptes titulaires	
La société Forvis Mazars a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire chargé de la certification des comptes pour une période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 30 avril 2024. Le mandat de Forvis Mazars prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenue en 2030 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.	Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire chargé de la certification des comptes a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 30 avril 2024. En application de l'article L.821-45 du Code de commerce, cette même Assemblée générale a pris acte que le mandat de PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes chargé de la certification des comptes expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenue en 2028 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l"exercice clos le 31 décembre 2027.

** Forvis Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit ont également été nommés en qualité de Commissaires aux comptes en charge de la mission de certification des informations de durabilité par l'Assemblée générale du 30 avril 2024 pour la même durée que leurs mandats de Commissaires aux comptes chargés de la certification des comptes.*

3. TABLE DE CONCORDANCE

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE L'AMENDEMENT

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n°809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite « Prospectus ». Elle renvoie d'une part aux pages du Document d'enregistrement universel 2023 (DEU 2023) dans la deuxième colonne ainsi qu'au présent Amendement dans la première colonne.

	Annexe 1 du règlement délégué	N° de page de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2023	N° de page du Document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2024
1.	**Personnes responsables**		
	1.1 Identité des personnes responsables	87	459
	1.2 Déclaration des personnes responsables	87	459
	1.3 Attestation ou rapport des personnes intervenant en qualité d'experts	Néant	Néant
	1.4 Informations provenant d'un tiers	Néant	Néant
	1.5 Déclaration relative à l'autorité compétente	3	3
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**		
	2.1 Identité des contrôleurs légaux	88	460
	2.2 Changement éventuel	88	460
3.	**Facteurs de risque**	13 à 18	176 à 186
4.	**Informations concernant l'émetteur**		
	4.1 Raison sociale et nom commercial	30	274 ; 444 ; 450
	4.2 Lieu, numéro d'enregistrement et LEI	30	274 ; 444 ; 450
	4.3 Date de constitution et durée de vie	Néant	444 ; 450
	4.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	30	274 ; 444 ; 450
5.	**Aperçu des activités**		
	5.1 Principales activités	8 à 9 ; 56	19 à 23 ; 163 à 164 ; 342 à 343 ; 451
	5.2 Principaux marchés	8 à 9 ; 56	16 ; 19 à 23 ; 342 à 343 ; 412 à 413
	5.3 Évènements importants dans le développement des activités	6 ; 9 ; 28 ; 38 et 39	18 ; 20 à 23
	5.4 Stratégie et objectifs	12	6 à 7 ; 18 ; 167
	5.5 Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	26	228 ; 360 ; 425
	5.6 Déclaration sur la position concurrentielle	6 à 7	6 à 7 ; 18 ; 161 à 164
	5.7 Investissements		
	5.7.1 Investissements importants réalisés	6 ; 9 ; 28 ; 36 ; 38 à 39	159 ; 285 ; 304 ; 380 à 383 ; 450
	5.7.2 Principaux investissements en cours ou à venir	Néant	450
	5.7.3 Informations sur les co-entreprises et entreprises associées	Néant	354 à 355
	5.7.4 Questions environnementales pouvant influer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	Néant	29 à 30 ; 48 à 49
6.	**Structure organisationnelle**		
	6.1 Description sommaire du Groupe	Néant	4 à 5 ; 8 à 9
	6.2 Liste des filiales importantes	Néant	275 ; 381 à 383 ; 416
7.	**Examen de la situation financière et du résultat**		
	7.1 Situation financière	6 à 9 ; 31 à 36	161 à 164 ; 279 à 285 ; 400 à 402
	7.1.1 Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	6 à 9 ; 31 ; 33	80 à 89 ; 159 à 165 ; 279 ; 281 à 282
	7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	11 à 12	166 à 167
	7.2 Résultat d'exploitation	6 à 9 ; 31	161 à 164 ; 171 ; 279 ; 401
	7.2.1 Facteurs importants, évènements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	5 à 6 ; 9 ; 28 ; 38 à 39	159 à 160

	Annexe 1 du règlement délégué	N° de page de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2023	N° de page du Document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2024
	7.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	Néant	Néant
8	**Trésorerie et capitaux**		
	8.1 Informations sur les capitaux	30 ; 33 à 35 ; 62	6 ; 15 ; 165 ; 169 à 172 ; 230 à 243 ; 282 ; 360 ; 400 ; 427
	8.2 Flux de trésorerie	36	285
	8.3 Besoins de financement et structure de financement	Néant	223 ; 328 à 329
	8.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	Néant	230 à 243 ; 355 ; 380 ; 384 à 386
	8.5 Sources de financement attendues	Néant	450
9.	**Environnement règlementaire**		
	9.1 Description de l'environnement réglementaire pouvant influer sur les activités de la Société	17 à 18 ; 37 ; 39	183 à 184 ; 230 à 231 ; 287 à 303 ; 304
10.	**Informations sur les tendances**		
	10.1 Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice	11 à 12	166 à 167 ; 451
	10.2 Événements susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	11 à 12 ; 76	166 à 167 ; 451
11.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**		
	11.1 Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	Néant	Néant
	11.2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	Néant	Néant
	11.3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	Néant	Néant
12.	**Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale**		
	12.1 Informations concernant les membres	79 à 85	95 à 153
	12.2 Conflits d'intérêts	Néant	107 ; 142 à 143
13.	**Rémunération et avantages**		
	13.1 Rémunération versée et avantages en nature	52	144 à 150 ; 270 ; 364 à 366 ; 433
	13.2 Provisions pour pensions, retraites et autres avantages du même ordre	61	144 à 150 ; 297 ; 364 à 366 ; 410 à 411 ; 422 ; 433
14.	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**		
	14.1 Date d'expiration des mandats	80 à 82	96 ; 98 ; 99 ; 104 ; 120 à 141 ; 446
	14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction	Néant	143
	14.3 Informations sur les comités d'audit et de rémunérations	83	110 à 111 ; 112 à 113 (audit) ; 118 à 119 (rémunérations)
	14.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	Néant	95
	14.5 Modifications futures potentielles sur la gouvernance d'entreprise	Néant	Néant
15.	**Salariés**		
	15.1 Nombre de salariés	Néant	6 ; 16 ; 84 à 85 ; 364 ; 433
	15.2 Participations et *stock-options*	Néant	297 à 298 ; 366
	15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	Néant	152
16.	**Principaux actionnaires**		
	16.1 Actionnaires détenant plus de 5% du capital	62	360
	16.2 Existence de droits de vote différents	62	152 ; 360 ; 448 à 449
	16.3 Contrôle direct ou indirect	Néant	152
	16.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	Néant	152
17.	**Transactions avec les parties liées**	10 ; 75	278 ; 354 à 355 ; 428
18.	**Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société**		
	18.1 Informations financières historiques		
	18.1.1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit	31 à 76	15 ; 171 ; 271 à 440

	Annexe 1 du règlement délégué	N° de page de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2023	N° de page du Document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2024
	18.1.2 Changement de date de référence comptable	Néant	Néant
	18.1.3 Normes comptables	37	287 à 303 ; 403 à 411
	18.1.4 Changement de référentiel comptable	Néant	Néant
	18.1.5 Bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres, flux de trésorerie, méthodes comptables et notes explicatives	6 à 9 ; 31 à 76	15 ; 161 à 172 ; 279 à 387 ; 400 à 434
	18.1.6 États financiers consolidés	31 à 76	271 à 394
	18.1.7 Date des dernières informations financières	31 à 76	15 ; 279 à 285 ; 400 à 401
	18.2 Informations financières intermédiaires et autres (rapports d'audit ou d'examen le cas échéant)	Néant	Néant
	18.3 Audit des informations financières annuelles historiques		
	18.3.1 Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	77	388 à 394 ; 435 à 440
	18.3.2 Autres informations auditées	Néant	Néant
	18.3.3 Informations financières non auditées	Néant	Néant
	18.4 Informations financières pro forma	6 à 9	Néant
	18.5 Politique de distribution de dividendes		
	18.5.1 Description de la politique de distribution des dividendes et de toute restriction applicable	Néant	361
	18.5.2 Montant du dividende par action	62	171 ; 361
	18.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	24 à 26	225 à 228 ; 357 à 360 ; 422 à 425
	18.7 Changement significatif de la situation financière	Néant	451
19.	**Informations complémentaires**		
	19.1 Informations sur le capital social		
	19.1.1 Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées	62	152 ; 171 à 172 ; 360 ; 444 à 445
	19.1.2 Informations relatives aux actions non représentatives du capital	Néant	Néant
	19.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société	Néant	Néant
	19.1.4 Valeurs convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	Néant	Néant
	19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	Néant	Néant
	19.1.6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de tout membre du groupe	Néant	Néant
	19.1.7 Historique du capital social	Néant	171 à 172
	19.2 Acte constitutif et statuts		
	19.2.1 Registre et objet social	30	274 ; 444 à 449 ; 450
	19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachées à chaque catégorie d'actions	Néant	152 ; 444 à 445
	19.2.3 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	Néant	152
20	**Contrats importants**	Néant	451
21	**Documents disponibles**	Néant	451

En application de l'annexe I du règlement européen 2017/1129, sont incorporés par référence les éléments suivants :

- les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion de Crédit Agricole CIB figurant respectivement aux pages 279 à 387 et 400 à 434, aux pages 388 à 394 et 435 à 440 et aux pages 161 à 172 du Document d'enregistrement universel 2023 de Crédit Agricole CIB déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2024 sous le numéro D.24-0163. L'information est disponible sur le lien suivant : Document d'enregistrement universel 2023.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Document ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Document. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (Rapports d'activité & Documents d'enregistrement universel | Crédit Agricole CIB (ca-cib.fr)) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent Document d'enregistrement universel comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451- 1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	N° de page de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2023
Rapport semestriel d'activité	5 à 12
Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restants de l'exercice	13 à 27
États financiers consolidés au 30 juin 2024	29 à 76
Rapport des Commissaires aux compte sur l'information financière au 1er semestre de l'exercice 2024	77
Statuts	Néant
Attestation du responsable et contrôleurs légaux	87 et 88